

REVUE INTERNATIONALE DE POLICE CRIMINELLE



PUBLICATION OFFICIELLE
DE L'ORGANISATION
INTERNATIONALE
DE POLICE CRIMINELLE

Rédacteur en chef :
Ronald K. Noble

OIPC — INTERPOL
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
200, quai Charles de Gaulle
69006 LYON
FRANCE

SITE INTERNET:
<http://www.interpol.int>
COURRIER ÉLECTRONIQUE:
D3RIPC@interpol.int
TÉLÉPHONE :
LYON (33)4 72 44 70 00
FAX :
LYON (33)4 72 44 71 63

Sauf mention expresse contraire, les opinions et les références publiées dans cette revue n'engagent pas l'OIPC-Interpol. Tous droits de reproduction, de traduction ou d'adaptation, même partielle, des textes publiés dans cette revue sont strictement réservés.

CPPAP N° 1207 AD

IMPRIME EN FRANCE

ISSN 0035-4396

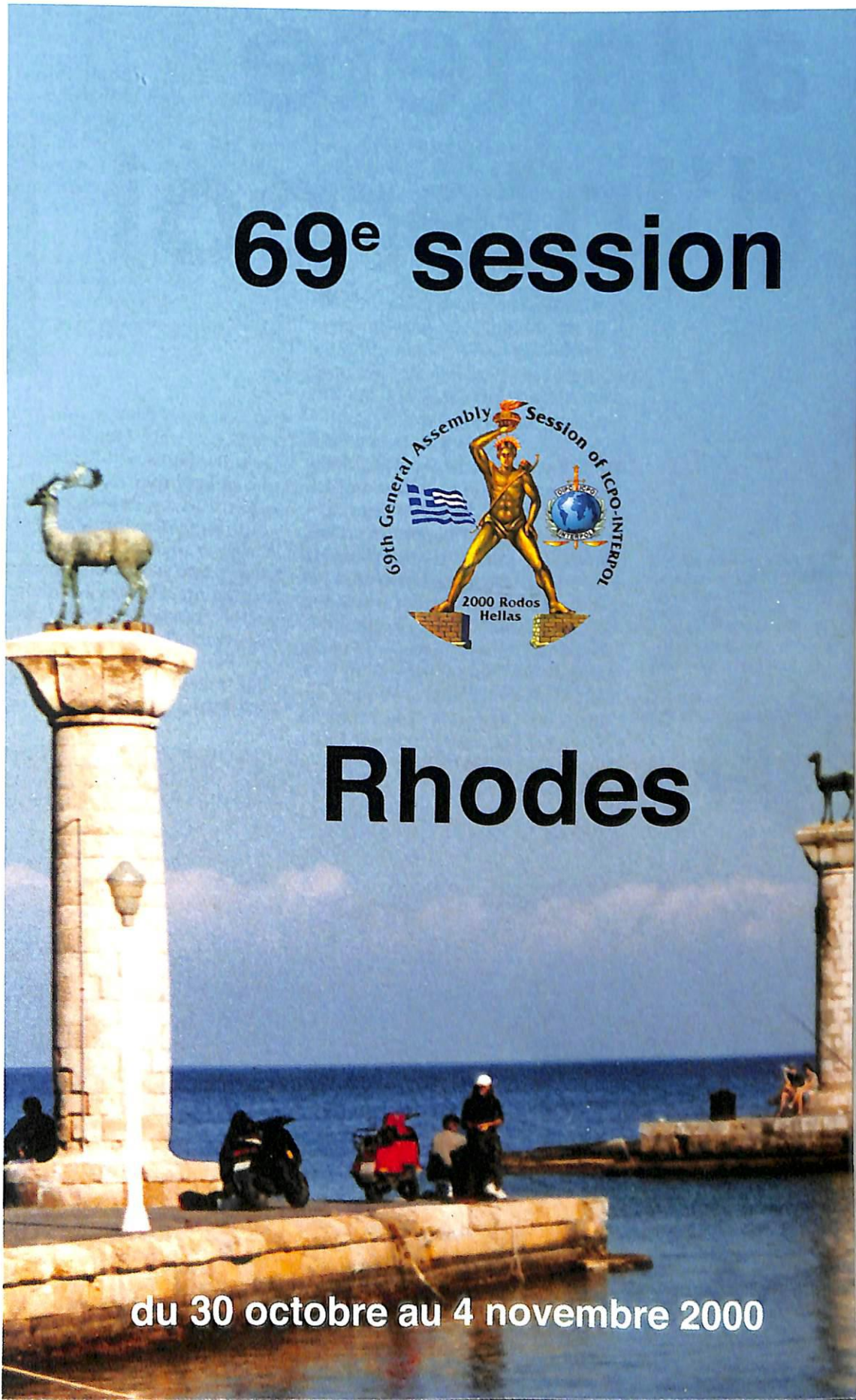
Assemblée générale

69^e session



Rhodes

du 30 octobre au 4 novembre 2000



De nouvelles personnalités à la tête d'Interpol



Cette Assemblée générale a été marquée, fait assez rare, par la prise de fonction simultanée d'un nouveau secrétaire général (M. Ronald K. Noble, ci-dessus) et d'un nouveau président (M. Jesús Espigares Mira, ci-contre).

PLACÉE sous le signe du changement, la 69^e Assemblée générale de l'OIPC-Interpol qui s'est tenue à Rhodes, en Grèce, restera un moment important de l'histoire de l'Organisation marqué par deux départs: celui de Raymond E. Kendall, devenu secrétaire général de l'OIPC en 1985 (à l'Assemblée générale de Washington), à qui succède Ronald K. Noble, et celui de Toshinori Kanemoto, président de l'Organisation, remplacé par Jesús Espigares Mira. Le Comité exécutif aussi accueille six nouveaux membres en remplacement de ceux dont le mandat arrivait à expiration.

Nomination du nouveau président: Jesús Espigares Mira

Nouveau président de l'OIPC-Interpol, M. Jesús Espigares Mira, de nationalité espagnole, s'est adressé aux délégués avant son élection en leur révélant qu'il avait beaucoup réfléchi à ce qu'il pourrait dire à ses collègues au moment de solliciter leur confiance pour lui conférer la responsabilité de la présidence du Comité exécutif. Les mots lui viennent du cœur plutôt que de l'esprit. Les professionnels de la police n'ont pas tellement besoin d'avoir un très bon usage de la parole, encore que celle-ci puisse les aider en situation de crise.

Qu'attendent ses collègues d'un policier qui aspire à cette haute responsabilité? Tous ont en commun leur activité professionnelle, leur souci d'assurer un service public essentiel: la prévention et la répression de la criminalité. Dès lors, on comprend ce qu'ils attendent de l'Organisation de coopération policière internationale.

Au cours de plus de trente années de carrière, M. Espigares Mira a eu à



M. Espigares Mira présente sa candidature à la présidence de l'OIPC-Interpol. Il sera élu à l'unanimité.

gérer d'importantes ressources humaines et matérielles. Cette expérience l'a préparé à la responsabilité qu'il brigue. Les deux ans qu'il a passés en qualité de membre du Comité exécutif lui ont donné une bonne idée de la mission très importante de cet organe pour veiller à l'exécution des décisions de l'Assemblée générale, superviser la gestion du Secrétariat général, impulser tous les projets.

Le Plan de développement stratégique est la locomotive qui entraîne la stratégie permettant de répondre aux besoins de tous, dans la limite des capacités budgétaires de l'Organisation. Mais il faut réaffirmer aussi l'importance de la régionalisation, qui doit être réorientée. Il conviendra de veiller à intégrer les activités de l'Organisation et celles des organisations régionales compétentes dans le domaine de la sécurité, donner corps aux projets prévus pour les BCN. Interpol a déjà considérablement progressé dans le domaine de l'informatique et des télécommunications, mais il lui reste beaucoup à faire pour harmoniser les niveaux nationaux dans ce domaine, et notamment pour appliquer des

programmes de formation du personnel des BCN et des bureaux sous-régionaux.

Le but est d'améliorer la qualité des services rendus aux usagers. Pour que ces projets soient réalisables, l'Organisation doit sortir de sa situation budgétaire actuelle. Il faudra définir des priorités permettant de promouvoir les projets qui donnent les meilleurs résultats au moindre coût. Il faudra aussi poursuivre la politique de coopération avec les autres organisations internationales.

M. Espigares Mira s'est déclaré prêt à s'investir complètement dans la tâche qui lui sera dévolue. Son objectif est de faire d'Interpol le meilleur instrument de la coopération policière internationale.

Nomination de Ronald K. Noble comme nouveau secrétaire général

Nous reproduisons ci-après le discours prononcé par M. Ronald K. Noble devant l'Assemblée générale avant son élection :

"Par le vote qui va suivre, vous allez peut-être me confier la responsabilité de diriger cette grande organisation. Il faut donc que vous sachiez certaines choses me concernant qui ne figurent pas sur mon CV.

Après avoir réfléchi à la manière dont je vous les ferais connaître, j'ai décidé de parler de mes parents. Beaucoup d'entre vous leur ont dit qu'ils devraient être fiers de mes succès, mais, après avoir écouté ce qui suit, il se peut que vous changiez d'avis.

Mes deux grands-parents paternels sont morts alors que mon père avait quatorze ans. Mon père a donc dû quitter l'école pour subvenir aux besoins de ses frères et sœurs. Quant à mes grands-parents maternels, ils ont dû confier ma mère à une famille d'adoption alors qu'elle était encore très jeune parce qu'avec dix enfants ils ne pouvaient tout simplement pas s'occuper d'elle.

Après la Deuxième Guerre mondiale, mon père *et ma mère se sont rencontrés* et sont tombés amoureux l'un de l'autre en Allemagne.

Bien que mon père fût noir et militaire dans l'armée des États-Unis, et que ma mère fût blanche et alle-

mande, les parents de ma mère n'ont posé qu'une question à mon père lorsqu'il leur a demandé la main de leur fille: Respecterait-il la religion de leur fille? Parce que, vous savez, ma mère est catholique, et mon père protestant. Mon père a promis qu'il le ferait. Donc, mes parents se sont mariés. Par la suite, mon frère est né en Allemagne où ils vivaient et se déplaçaient en famille, jusqu'à ce que l'unité de mon père soit rappelée aux États-Unis.

La vie de mes parents aux États-Unis a été très différente de celle qu'ils avaient menée en Allemagne: aux États-Unis, au début des années cinquante, mes parents ne pouvaient pas se déplacer ensemble aussi librement qu'ils l'avaient fait en Allemagne: ils ne pouvaient pas vivre ensemble dans certains États, et ils ne pouvaient pas manger ensemble dans de nombreux restaurants. Dans mon pays, à cette époque, le problème racial rendait cela impossible.

C'est pourquoi nous traversions fréquemment certains États des États-Unis à la faveur de la nuit, car un Noir et une Blanche ne pouvaient pas être vus ensemble dans une voiture sans risquer de se faire agresser.

Je me rappelle encore ma mère nous déposant, mon père, mon frère et moi-même, dans un motel pour Noirs, et se rendant elle-même autre part. Je me demandais toujours pourquoi je ne pouvais pas aller avec elle. Aussitôt que la nuit tombait, elle

revenait nous chercher. Voyager était toujours une aventure pour nous. Nous ne savions jamais si nous serions servis dans les restaurants où nous entrions. Lorsqu'on refusait de nous servir, ma mère achetait simplement de la nourriture à emporter et nous l'apportait dans la voiture. C'est pourquoi, aujourd'hui, je ne prête aucune attention aux endroits où je mange. Je suis seulement content d'être servi.

Au travers de toutes ces épreuves, mes parents sont restés optimistes et ont toujours gardé le moral devant nous. Ils croyaient et croient encore que tout est possible. Cette idée m'a été inculquée depuis aussi longtemps que je me souviens. Certains pourraient même dire que mes parents sont obsédés par cette idée.

Mes parents croyaient également à l'importance de l'éducation. Il y avait une école catholique près de la base militaire où mon père était stationné. C'était une très bonne école. Le problème était que tout le monde était blanc, et que cette école n'avait jamais eu d'élève noir de toute son histoire. Mes parents étaient pourtant décidés à faire entrer leurs enfants dans cette école. Donc mon père a trouvé un compromis: il s'est engagé à nettoyer les salles de classe, les sols et les toilettes de l'école en échange de l'admission de mon frère. Et si mon frère avait de bons résultats scolaires et ne posait pas de problèmes de discipline au cours de sa première année dans l'établis-

L'Assemblée générale de Rhodes a réuni des représentants de 139 pays, de 4 sous-bureaux et de 10 organisations internationales présentes à titre d'observateurs, soit 509 délégués au total.



sement, je serais admis l'année suivante. Mon père était si fier qu'il a réuni toute la famille pour partager la bonne nouvelle. Il a dit à mon frère, alors âgé de dix ans, que notre famille comptait sur lui. Je me rappelle avoir vu mon frère revenir de l'école blessé, couvert de bleus et les vêtements déchirés, mais jamais il ne s'est plaint. Il a hérité du stoïcisme de mon père. Lorsqu'on lui posait des questions, il répondait seulement que cela lui était arrivé en jouant à l'école. A la fin de l'année, j'ai été admis à l'école. Notre pays acquérait de la maturité, et les portes s'ouvraient devant moi les unes après les autres: je pouvais choisir l'école que je voulais à condition que mes notes et ma conduite soient bonnes. On m'a fait des offres d'emploi dont beaucoup ne pouvaient que rêver.

J'ai invité ma famille ici pour deux raisons. Premièrement, parce que si ma nomination est confirmée je ne pourrai plus les voir autant qu'avant. Donc, j'ai voulu qu'ils comprennent pourquoi Interpol et sa mission étaient si importants pour moi. Deuxièmement, parce que j'ai voulu que vous sachiez que j'ai eu de la chance dans des domaines qui ne figurent pas sur un CV.

Il m'a été maintes fois prouvé que des gens de différents pays, races, cultures, langues et religions peuvent travailler ensemble dans un but commun. [Applaudissements] Pour cette raison, ce n'est pas à mes parents et ma famille d'être fiers, mais à moi. Grâce à eux, je ne pourrai tout simplement jamais accepter qu'il ne soit pas possible de travailler ensemble parce que nous venons de parties du monde différentes ou que nous avons vécu des expériences différentes.

Passons maintenant à des propos plus officiels, dont la durée ne dépassera pas dix minutes.

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Membres du Comité exécutif, Monsieur le Secrétaire général, Mesdames et Messieurs les Délégués, Mesdames et Messieurs, c'est un grand honneur pour moi de pouvoir prendre la parole devant vous aujourd'hui.

Je serai bref, car vous avez été patients, vous avez travaillé dur et nous avons une tâche importante à accomplir.

Le président Kanemoto a décrit la procédure longue et rigoureuse que lui-même et le Comité exécutif ont mise en œuvre pour sélectionner le candidat au poste de secrétaire général, appelé à prendre la succession de M. Kendall. Je les remercie, ainsi que les autres candidats, pour le très grand professionnalisme dont ils ont fait preuve tout au long de ces trois dernières années.

Je parle l'une des langues officielles d'Interpol, mais, alors que je me préparais à exercer les fonctions de secrétaire général, j'ai beaucoup, beaucoup travaillé à apprendre deux des autres langues officielles d'Interpol. Comme beaucoup d'entre vous le savent, lorsqu'on essaie sur le tard d'apprendre une langue, il est quasiment impossible d'y parvenir sans l'aide de locuteurs natifs.

Je tiens donc à remercier la France, ses citoyens et la délégation française de m'avoir permis de résider temporairement à Lyon afin d'améliorer mon français, tandis que je réalisais l'étude sur les contributions statutaires pour le compte d'Interpol. [En français dans le texte]

Quisiera también dar las gracias a España, a sus ciudadanos y a la Delegación española por haberme ayudado a aprender español durante mi estancia en Madrid el año pasado.

A mes collègues arabes, je demanderai d'être patients et d'accepter mes simples salutations. *Al Salam Alekum! Anna Awado an Ashkorokom Ala Damokom. Shokran Lakom. Wa Salam Alekum.*

J'espère avoir un jour une connaissance suffisante de votre magnifique langue pour pouvoir dire quelque chose de plus compliqué et de plus compréhensible.

Je tiens également à remercier M. Tasiopoulos et les autorités de police grecques d'avoir tant fait pour que cette Assemblée générale soit une réussite.

Enfin, je remercie mon pays et mes collègues policiers des États-Unis pour leur soutien. Ils comprennent aujourd'hui que, si ma nomination est approuvée, je ne serai plus désormais seulement un citoyen des États-Unis, mais aussi un citoyen du monde, comme M. Kendall l'a si souvent dit.

Maintenant, venons-en au cœur du sujet: le travail de police et Interpol.

Le travail de police

Depuis ma prime jeunesse, je considère que la reconnaissance de la primauté du droit est essentielle au bien-être de tout pays et de ses citoyens. Une police dévouée, travailleuse et honnête a toujours été, est et sera toujours essentielle pour faire respecter cette primauté du droit.

J'ai eu l'honneur de compter sous mon autorité quatre des huit principaux services chargés de l'application de la loi aux États-Unis, représentant un effectif de plus de 30 000 personnes et un budget de 2,5 milliards de dollars: il s'agissait du Secret Service, du Service des douanes, du Bureau of Alcohol, Tobacco and Firearms, et du Service des enquêtes criminelles de l'administration fiscale. Au cours de cette période, les agents de ces services ont dû faire face à quelques-unes des crises les plus graves de l'histoire des États-Unis.

Par exemple, le 28 février 1993, à Waco (Texas), des agents du Trésor ont participé à l'une des opérations les plus sanglantes de l'histoire des États-Unis, 75 agents tentant sans succès de procéder à l'exécution de mandats d'arrêt et de perquisition dans un camp retranché qui abritait plus de 80 personnes dont la plupart disposaient d'armes lourdes telles que des mitrailleuses et d'autres armes automatiques. Finalement, 4 agents fédéraux ont été tués et 25 blessés. Après cinquante et un jours d'une situation bloquée, le chef du groupe religieux armé, David Koresh, a mis le feu aux bâtiments, incendie où lui-même et les plus de 80 occupants ont trouvé la mort. Quelques années après, un individu mécontent de ce qui s'était produit à Waco a commis un attentat à la bombe contre un immeuble de l'administration fédérale à Oklahoma City, dans lequel 100 personnes, dont 8 agents du Secret Service et du Service des douanes placés sous mon autorité, ont été tués.

L'opération de Waco et l'attentat à la bombe d'Oklahoma City m'ont beaucoup appris sur la manière dont la police doit agir en situation de crise. Plus important encore, j'ai dû faire face à ce que craint tout responsable de police: j'ai vu de bons policiers et d'autres agents de l'État être tués dans l'accomplissement de leur devoir, laissant des enfants sans mère et sans père. Je n'oublierai jamais ce que j'ai éprouvé pour avoir dû assis-

ter à 16 enterrements de fonctionnaires en l'espace de deux ans.

Ces expériences difficiles ont aussi renforcé mon respect pour le professionnalisme de la police, car les policiers voulaient tirer les enseignements de ces événements. Dans chacune de ces situations, nous avons réagi avec célérité, non seulement pour répondre à la crise, mais aussi pour faire face aux besoins matériels immédiats des fonctionnaires et des familles concernés. Nous avons ensuite défini les mesures que nous pouvions prendre pour éviter de semblables tragédies à l'avenir.

Pour cela, nous avons conduit en toute transparence une analyse rétrospective des événements en faisant appel à notre propre personnel, qui a travaillé en étroite collaboration avec des spécialistes extérieurs. Les hommes de terrain, qui ont été étroitement associés à l'analyse de ces tragédies, ont ainsi eu le sentiment qu'ils étaient à l'origine des changements de méthodes que nous proposerions en ce qui concerne la police. J'ai la conviction profonde que le meilleur hommage que l'on puisse rendre à un policier victime du devoir est de tirer des enseignements des événements tragiques qui lui ont coûté la vie, de façon que ses collègues puissent être plus en sécurité à l'avenir.

Comme M. Kendall l'a fait observer, j'ai passé ces sept dernières années à travailler avec Interpol à cette mission importante qui lui est dévolue: aider les services de police nationaux du monde entier à lutter contre la criminalité. Permettez-moi de m'arrêter ici un moment pour revenir sur l'extraordinaire carrière du secrétaire général Raymond Kendall, que je tiens à remercier pour son soutien et son aide tout au long de ma collaboration avec Interpol. Il s'est consacré à l'Organisation pendant vingt-neuf années, dont plus de la moitié en tant que secrétaire général. Il a contribué à faire entrer Interpol dans l'ère de la modernité, passant des fiches cartonnées 8 x 13 cm utilisées à Saint-Cloud aux ordinateurs et aux technologies les plus modernes du siège de Lyon. Il a également passé beaucoup d'un temps précieux loin de sa famille. Pour tout cela, Interpol et nous tous lui exprimons notre gratitude et nos remerciements. [Applaudissements]

Maintenant, laissez-moi vous parler de mes ambitions pour l'avenir d'Interpol, ambitions qui se fondent

sur les progrès considérables réalisés ces quinze dernières années sous la direction du secrétaire général Raymond Kendall.

Mes ambitions pour l'avenir d'Interpol

L'élaboration du Plan de développement stratégique a nécessité d'Interpol qu'il redéfinisse sa mission première, qu'il s'attache à examiner la véritable raison pour laquelle il a été créé. Ce processus s'est avéré une bonne chose pour Interpol. Les meilleures organisations doivent régulièrement revoir leurs fonctions et services de base, afin de garantir qu'ils sont toujours utiles et correctement assurés.

Dans le contexte actuel – les moyens dont il dispose étant modestes et en concurrence les uns avec les autres –, Interpol doit clairement établir ses priorités, abandonner les projets qui n'ont plus lieu d'être et coordonner les projets existants avec les organisations sœurs. Alors, et seulement alors, il devrait entreprendre d'assumer de nouvelles tâches.

Pour moi, l'un des principaux rôles que devrait jouer Interpol est de faire en sorte que les policiers du monde entier disposent d'une structure vers laquelle se tourner lorsqu'ils recherchent des malfaiteurs, lorsqu'ils luttent contre une criminalité qui franchit les frontières de leur pays, et pour se tenir informés des menaces qui se font jour et des derniers moyens de lutte employés. En assistant les services de police nationaux dans ces domaines, nous fournissons les services d'appui nécessaires aux policiers sur le terrain. En conséquence, avant de se lancer dans de nouvelles initiatives, Interpol doit se demander dans quelle mesure celles-ci entrent dans le cadre de ses objectifs essentiels et de son Plan de développement stratégique.

Avec un effectif d'environ 370 personnes seulement au siège, à Lyon, et des bureaux régionaux qui sont en cours de création, Interpol doit trouver des moyens d'accroître ses ressources en recourant aux services de police nationaux et aux organisations régionales. Il doit en outre continuer à réunir au Secrétariat général un ensemble de professionnels justifiant d'une bonne formation et très expérimentés, et à leur fournir les moyens techniques et les perspectives de carrière nécessaires pour qu'ils donnent toute leur mesure. La fréquence de



M. Ronald K. Noble s'adresse à l'Assemblée avant le vote qui va faire de lui le nouveau secrétaire général de l'Organisation.

rotation des mises à disposition de policiers au Secrétariat général doit augmenter, ceux-ci ne devant pas perdre contact avec la réalité des besoins de leur administration d'origine. Le but d'Interpol et de ses pays membres doit être d'œuvrer autant qu'ils le peuvent à la formation de bons fonctionnaires de police, capables de mettre leurs compétences au service de l'Organisation, puis de leur administration d'origine après un nombre suffisant d'années passées au Secrétariat général ou dans un bureau sous-régional.

Pourtant, nous, professionnels de la police, ne pouvons faire cela seuls. Nous devons établir des passerelles avec le reste de la communauté internationale. Ayant fondé notre stratégie sur l'amélioration de nos fonctions de base, nous sommes appelés à travailler de plus en plus avec des organisations internationales telles que les Nations Unies, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale des douanes, de même qu'avec des organisations régionales de police telles qu'Europol et d'autres organisations en pleine évolution en Amérique du Sud, en Afrique et en Asie. Chaque fois que possible, nous devons éviter les chevauchements inutiles. Les pays membres qui contribuent au budget de plusieurs organisations n'en méritent pas moins de notre part.

Avant de rendre la parole, je tiens à adresser quelques mots à ma famille et aux amis qui, de diverses régions des États-Unis, ont fait le voyage jusqu'ici pour me soutenir une fois encore. Je sais que sans leur soutien indéfectible et leur amour inaltérable, je ne serais jamais parvenu où je suis – ici, devant l'Assemblée générale d'Interpol, attendant confirmation de ma nomination. De tout mon cœur, encore merci."

Départ du président Toshinori Kanemoto

Quatre années pleines de défi

C'est après un discours remarqué (que nous reproduisons intégralement ci-dessous) que l'Assemblée générale a exprimé sa reconnaissance au président sortant.

"Son Excellence Monsieur Michalis Chrysohoidis, ministre de l'Ordre public,
Général Ioannis Georgakopoulos, directeur général de la Police nationale grecque,
Mesdames et Messieurs les Membres du Corps diplomatique,
Mesdames et Messieurs les Délégués,
Mesdames et Messieurs les invités,
Mesdames et Messieurs,

C'est vraiment un grand honneur et un grand plaisir pour moi de prendre la parole devant vous en cette cérémonie d'ouverture de la 69^e session de l'Assemblée générale de l'OIPC-Interpol, ici à Rhodes, en Grèce.

Comme vous le savez tous, la Grèce a toujours été très active au sein de l'Organisation. Il convient de rappeler que la Grèce comptait au nombre des participants au Congrès de police judiciaire de 1923 au cours duquel fut fondée l'Organisation. Elle a également participé à la conférence de 1946 lors de laquelle l'Organisation fut reconstruite après les dévastations de la guerre.

Bien qu'elle ne soit devenue membre à part entière de l'Organisation que plus tard, elle peut en être considérée comme un membre fondateur. Depuis lors, la Grèce a mis à la disposition de l'Organisation un certain nombre d'officiers très motivés et expérimentés. Nous bénéficions aussi maintenant de la précieuse contribution de M. Tasiopoulos, qui est membre du Comité exécutif.

Au nom d'Interpol et de tous les délégués représentant les États

membres ainsi que les observateurs du monde entier, je tiens à exprimer ma profonde gratitude au gouvernement de la République hellénique.

Je tiens également à remercier les membres de la police grecque, en particulier M. Tasiopoulos et les membres du Comité organisateur, qui ont travaillé très dur pour faire de cette Assemblée un succès et de notre séjour un agréable moment.

Enfin, je me dois de remercier la ville de Rhodes et la région du Dodécanèse. Il n'est pas toujours facile d'organiser une conférence d'une telle ampleur en dehors de la capitale, et nous devons beaucoup aux autorités locales pour leur soutien et leur coopération.



M. Toshinori Kanemoto, président de l'Organisation, prononce le discours d'ouverture de la 69^e session de l'Assemblée générale, qui marque aussi la fin de son mandat.

Je suis convaincu que, en échange de l'hospitalité des autorités grecques et de la population locale, cette Assemblée relèvera le défi que constitue l'avenir de l'Organisation.

Mesdames et Messieurs, comme je le dis toujours, le temps passe.

Quatre années entières se sont écoulées depuis que vous m'avez élu président à Antalya. Arrivé au terme de mon mandat, je voudrais réitérer la question fondamentale que je n'ai cessé de me poser au cours de ces quatre dernières années, et qui est la suivante: que devons-nous faire

pour que l'Organisation continue à jouer son rôle au siècle prochain?

Je crois que cette question doit être examinée à la lumière des trois éléments essentiels au développement et au succès de l'Organisation: la stratégie, les ressources et la direction.

Je pense donc qu'il convient d'évoquer devant vous les évolutions intervenues depuis l'année dernière, et les questions que vous aurez à examiner au cours de cette session de l'Assemblée générale.

Premièrement, la direction. Vous vous souvenez certainement que j'ai informé l'Assemblée générale de Séoul que, en vue du départ de l'actuel secrétaire général, M. Raymond Kendall, en 2000, le Comité exécutif avait choisi comme candidat au poste de secrétaire général M. Ronald K. Noble, dont la nomination serait proposée à l'approbation de l'Assemblée générale de 2000. Depuis lors, le Comité exécutif, en étroite collaboration avec le secrétaire général et le candidat sélectionné pour lui succéder, a fait en sorte que la transition se déroule sans perturber le bon fonctionnement de l'Organisation. C'est un grand honneur pour moi d'annoncer que le Comité exécutif appuie à l'unanimité le choix de M. Noble et que, le jeudi 2 novembre, il vous sera demandé d'approuver sa nomination comme prochain secrétaire général d'Interpol.

Deuxièmement, les ressources, c'est-à-dire la réforme du système des contributions statutaires.

A Séoul, le rapport final préparé par le conseiller de l'Organisation, M. Noble, a été diffusé, avec quelques modifications, aux États membres, afin de recueillir leurs commentaires. Le Secrétariat général a en outre organisé trois réunions d'experts représentant principalement les pays dont la contribution augmenterait. Le Comité exécutif a le plaisir de présenter à l'Assemblée générale un rapport intérimaire qui a été préparé à partir des délibérations et des négociations qui ont eu lieu lors des réunions du Groupe d'experts. C'est le souhait du Comité exécutif ainsi que celui du secrétaire général que d'autres négociations avec les pays concernés aident à résoudre certains des problèmes qui demeurent, avant l'Assemblée générale de 2001. Il vous sera demandé d'examiner les amendements nécessaires au Statut et aux règlements de l'Organisation, et de prendre des décisions à ce sujet afin

qu'un nouveau système de contributions, plus équitable, puisse être mis en place, avec un peu de chance à compter du 1^{er} janvier 2002.

Troisièmement, la stratégie, et en particulier la mise en œuvre du Plan de développement stratégique, qui est l'itinéraire qu'Interpol devra suivre pour aborder le nouveau siècle. Depuis l'Assemblée de Séoul, l'année dernière, des progrès ont été réalisés en ce qui concerne plusieurs projets liés à des domaines de criminalité particuliers tels que la pornographie infantile, les véhicules volés et la criminalité organisée d'Europe de l'Est. Je note également que les projets relatifs à l'amélioration des performances (y compris les normes des BCN) avancent. En ce qui concerne le projet Atlas, qui pourrait devenir le "fer de lance" d'Interpol, une étude technique a été réalisée par le Groupe de travail Atlas, et la question de la faisabilité financière est actuellement examinée. Eu égard aux contraintes financières, le Comité exécutif a placé des programmes tels que le processus décisionnel, l'amélioration des performances et l'amélioration des BCN sur la liste des priorités pour l'année fiscale 2000-2001.

Je tiens à remercier le Groupe directeur et le personnel du Secrétariat général des efforts qu'ils ont déployés pour mettre en œuvre les divers programmes qui constituent le Plan stratégique. Cependant, je dois reconnaître que les progrès dans certains domaines n'ont pas toujours été à la hauteur de nos attentes. Les raisons sont évidentes.

En premier lieu, les ressources de l'Organisation sont toujours limitées par la politique de budget à croissance zéro adoptée par l'Assemblée de Rome en 1994. Je suis convaincu qu'un réexamen de cette politique est subordonné à la mise en place définitive du nouveau système de contributions en cours de négociation. Et c'est une raison supplémentaire pour mettre en œuvre le projet de réforme des contributions.

En second lieu, je pense qu'il est nécessaire de faire état du problème de l'établissement des priorités.

Je me suis souvent demandé: "N'essayons-nous pas de tout faire en même temps?", ou "Ne demandons-nous pas davantage de moyens humains et financiers simplement parce que le Plan de développement stratégique a été approuvé?" Ma

réponse est "Oui". Nous devons nous fixer des priorités plus précises lorsque nous mettons en œuvre des projets qui sont en concurrence. N'essayons pas de satisfaire tout le monde en même temps. Sinon, nous emploierons nos moyens limités d'une manière qui, en plus d'être inefficace et inutile, compromettra la dynamique du plan lui-même.

Ces questions sont parmi les plus importantes, parmi celles qui nécessiteront que vous leur prêtiez une attention toute particulière et que vous en débattiez activement au cours de cette session de l'Assemblée générale.

Comme vous le savez tous, j'arrive bientôt au terme de mon mandat de président, et plusieurs collègues du Comité exécutif sont eux aussi sur le départ. Alors que c'est à vous tous d'évaluer de façon objective les quatre années passées sous ma présidence, je pense qu'il est maintenant temps de revenir un instant sur le passé. Cette période de quatre ans a été pleine de défis. Certains ont été relevés avec succès, d'autres nous attendent encore, et je tiens à vous remercier tous de votre soutien, de vos conseils et de votre aide inlassablement prodigués.

Tout d'abord, je suis fier d'avoir eu la confiance des États membres pour accomplir cette importante mission au cours des quatre dernières années. Je remercie les centaines voire les milliers d'individus et d'organisations avec lesquels j'ai eu l'occasion de travailler. Vos conseils, votre assistance et votre coopération ont été le fondement de tous les succès que j'ai pu obtenir en tant que votre président.

Mes remerciements s'adressent aussi au secrétaire général, Raymond Kendall, qui a partagé ses grandes connaissances et son expérience avec moi sans ménager ses efforts. Vous êtes resté au service d'Interpol pendant plus de trente ans avec un parfait self-control et un sens de l'humour communicatif. En dépit des opinions divergentes que nous avons pu avoir quant à l'avenir de l'Organisation, j'ai particulièrement apprécié de travailler avec vous et je ne vous remercierai jamais assez pour ce que vous m'avez apporté.

Je voudrais également remercier tous les membres du Comité exécutif avec lesquels j'ai eu le privilège de travailler au cours de ces quatre dernières années. J'ai toujours bénéficié d'un soutien constructif et fort de la

part de mes collègues du Comité exécutif. Sans ce soutien, je n'aurais certainement pas pu m'acquitter de mes fonctions de président. J'ai particulièrement apprécié de travailler avec vous, qui m'avez aussi beaucoup appris grâce au dévouement, à la franchise et au professionnalisme dont vous avez toujours fait preuve pour relever les défis auxquels l'Organisation a eu à faire face.

Enfin, mes remarques s'adressent à ceux qui représentent les observateurs. Je vous suis sincèrement reconnaissant de l'esprit de coopération dont vous avez fait preuve dans notre combat commun contre la criminalité internationale. Vous m'avez aidé à élargir mon horizon professionnel et intellectuel. Je vous dois beaucoup.

Cela dit, permettez-moi de vous rappeler, Mesdames et Messieurs, que j'ai encore une importante mission à accomplir pendant ces quelques jours: celle de vous inviter tous à participer activement aux discussions afin que cette session de l'Assemblée générale soit fructueuse. J'espère pouvoir compter sur votre coopération et votre soutien jusqu'à la fin de la session.

Avant de conclure et avec votre permission, Mesdames et Messieurs, je souhaiterais dédier ce discours à Jean Népote, ancien secrétaire général de l'OIPC-Interpol, décédé au mois de juin de cette année.

Je conclurai en remerciant à nouveau les autorités grecques et la population locale pour l'excellente organisation et leur hospitalité qui, je pense, nous aideront à faire de cette Assemblée un véritable succès et l'une des plus mémorables.

Je vous remercie de votre attention."

Lors de la séance de clôture, M. Kelly, vice-président du Comité exécutif, a rappelé que, pour avoir l'honneur de présider aux destinées de l'Organisation, il faut être un excellent professionnel. Nul ne pouvait mieux répondre à cette exigence que M. Kanemoto, qui a élevé la présidence à un niveau jamais atteint, au prix d'un travail étonnant. Il suffit de parcourir l'ordre du jour de l'Assemblée générale pour comprendre la complexité des tâches qui incombent à l'Organisation dans le monde actuel. M. Kanemoto a su y répondre avec bonheur. Il vient d'être nommé président de l'École de police du Japon, poste prestigieux dans un pays qui est considéré comme un modèle dans beaucoup de domaines



Hommage à Raymond E. Kendall

Le départ de Raymond E. Kendall est incontestablement un événement marquant de l'histoire de l'Organisation. Secrétaire général depuis quinze ans, mais en poste au sein d'Interpol depuis 1971, R.E. Kendall a, au cours de ces nombreuses années, épaulé et guidé toute l'action de la coopération policière internationale. La longue carrière de policier mérite d'être rappelée, car elle est la représentation, par sa nature et son évolution, d'un homme de devoir.

Après des études universitaires de langues modernes à l'université d'Oxford (Grande-Bretagne) et son service militaire effectué dans la Royal Air Force, R.E. Kendall est entré dans la police criminelle (en 1956), d'abord en Ouganda, puis à New Scotland Yard, où il a servi principalement dans la Special Branch. C'est en 1971 qu'il est entré au Secrétariat général de l'OIPC-Interpol (le siège se trouvait alors à Saint-Cloud, dans la banlieue parisienne), en tant que sous-directeur des stupéfiants. En 1976, il est devenu directeur de l'information criminelle, et, en 1985, il a été élu secrétaire général par l'Assemblée générale réunie à Washington DC (54^e session). Son mandat sera renouvelé à deux reprises en 1990 et en 1995. En 1986, la police britannique lui a conféré le grade de Deputy Assistant Commissioner.

Bien au delà de la sphère du Secrétariat général, l'envergure de son action lui a valu la reconnaissance de la communauté internationale. Des distinctions pour services exceptionnels et émérites lui ont été remises dans 13 pays, et de nombreux chefs d'États ont tenu au cours de ses visites à lui apporter leur soutien en reconnaissance de ses talents. Enfin, le plus grand de ses mérites est d'avoir délivré aux membres du Secrétariat général un message fort : celui de la conviction dans la coopération policière internationale.

policiers. Personne n'est mieux en mesure que lui de former les futurs policiers japonais. Au nom du Comité exécutif et du Secrétariat général, M. Kelly lui exprime toute sa gratitude.

Départ du secrétaire général Raymond E. Kendall

**Le parcours d'un homme
remarquable au cours de
quinze années à la tête du
Secrétariat général.
L'Assemblée générale lui
rend un vibrant hommage.**

L'histoire des institutions est généralement marquée par l'empreinte de leurs dirigeants. L'Interpol de M. Kendall a connu au cours de ces vingt-cinq années une évolution remarquable : celle des nouvelles technologies, le changement de siège de Saint-Cloud à Lyon en 1989, l'adaptation du Secrétariat général aux nouvelles formes de criminalité, et l'adhésion de nouveaux pays membres, le chiffre total atteignant désormais 178, sans omettre les nouveaux accords de coopération avec d'autres organisations internationales, notamment celui qui confère à l'OIPC-Interpol le titre d'observateur à

l'Assemblée générale des Nations Unies (1996).

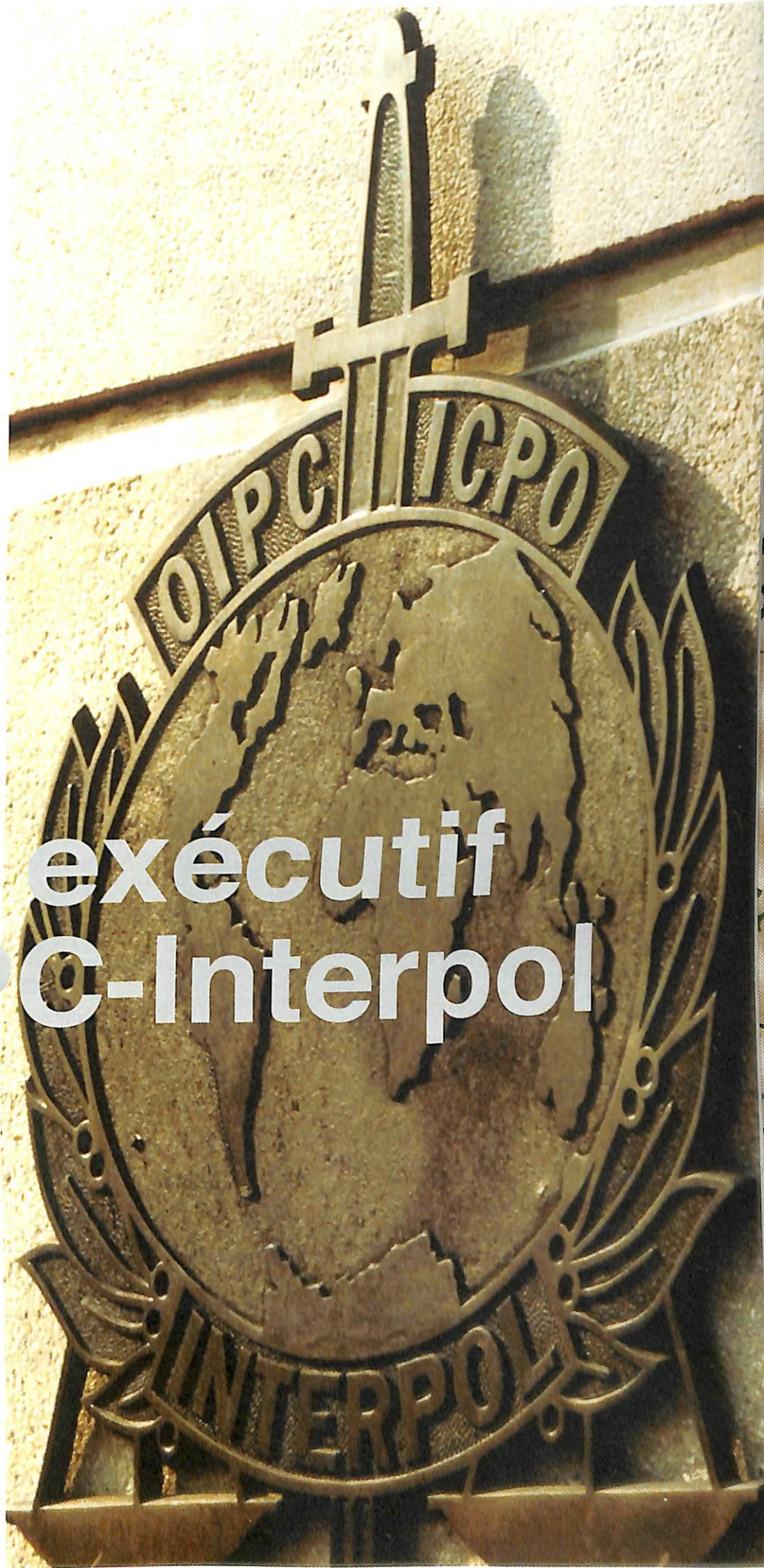
Le mandat du secrétaire général R.E. Kendall est arrivé à son terme le 4 novembre 2000 au cours de la 69^e Assemblée générale, qui l'a nommé secrétaire général honoraire de l'OIPC-Interpol en lui rendant un hommage mérité. De nombreuses délégations ont tenu à lui exprimer leur reconnaissance et leur estime.

M. Kelly, vice-président pour l'Amérique au Comité exécutif de l'Organisation, s'exprimant au nom du Comité exécutif, a déclaré que cette 69^e Assemblée générale restera dans les annales d'Interpol comme une assemblée importante en raison de la passation de pouvoirs de ses hauts responsables. "C'est la dernière assemblée à laquelle M. Kendall assiste en tant que secrétaire général, a-t-il ajouté. Interpol est une organisation remarquable, qui est placée depuis quinze ans sous la responsabilité d'un homme remarquable. Si l'on pense à tout ce qui contribue à diviser les nations, il est presque étonnant de constater l'unité de cette organisation, unité affermie dans une grande mesure grâce à l'œuvre de M. Kendall. Cette époque tumultueuse exigeait son leadership vigoureux. Au cours de la quinzaine d'années qu'il a passée au Secrétariat général dans divers postes à respon-

sabilités puis des quinze ans pendant lesquels il a occupé le siège de secrétaire général, il a veillé à ce que l'Organisation ne prenne pas de retard. Il a promu la construction du nouveau siège et compris la nécessité d'une infrastructure technologique nouvelle. Il a fait un travail remarquable pour doter Interpol de ce dont l'Organisation a besoin pour affronter l'avenir." Au nom du Secrétariat général et du Comité exécutif, M. Kelly a adressé à M. Kendall ses plus vifs remerciements.

En réponse M. Kendall a souligné que cette journée n'était triste ni pour lui ni pour l'Organisation, dont l'avenir est assuré. Il a déclaré partir très heureux de la laisser dans cet état.

A ces éminentes élections ont succédé celles des nouveaux membres du Comité exécutif. Ont été élus : M. Neal Parker (Canada), vice-président pour l'Amérique ; M. Joong Kyoum Kim (Corée), vice-président pour l'Asie ; M. Hamid Mannan Mohamed (Soudan), délégué pour l'Afrique ; M. Thomas J. Pickard (États-Unis), délégué pour l'Amérique ; MM Andy Hughes (Australie) et Zhiqiang Liu (Chine), délégués pour l'Asie ; M. Klaus Ulrich Kersten (Allemagne), délégué pour l'Europe.



Le Comité exécutif de l'OIPC-Interpol

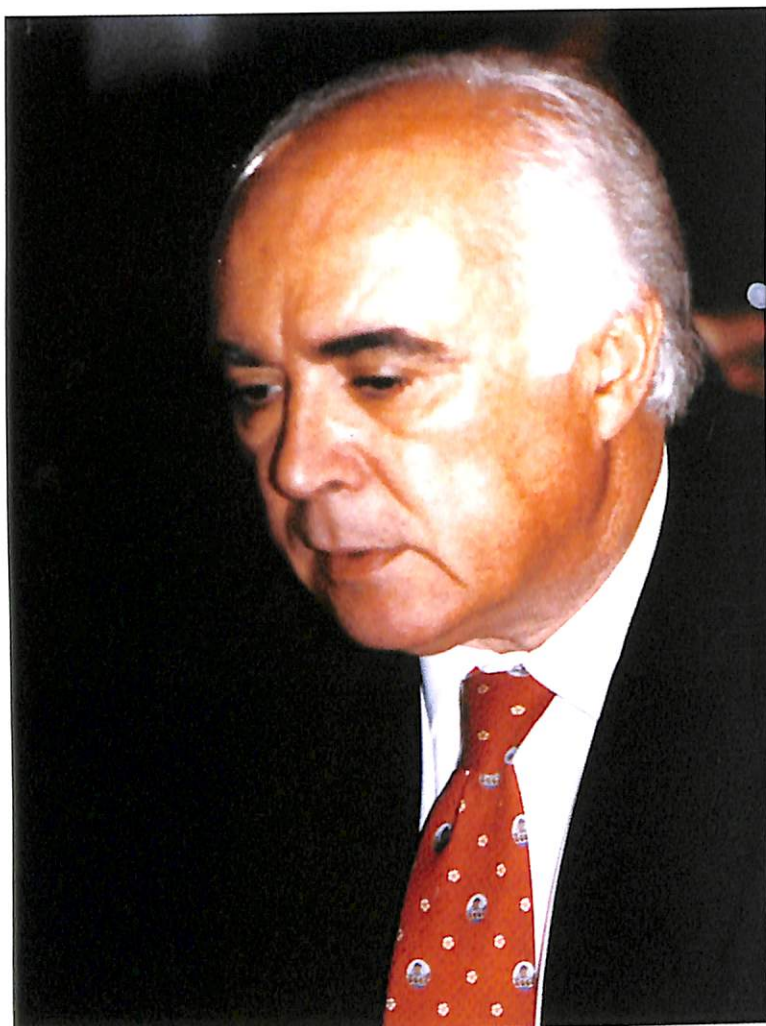
Composition du Comité exécutif à l'issue de la
69^e session de l'Assemblée générale
(Rhodes, 30 octobre - 4 novembre 2000).



M. Jesús ESPIGARES MIRA

Espagne

Président du Comité exécutif



JESÚS ESPIGARES MIRA est né le 18 janvier 1946 en Espagne. Il est marié et titulaire d'une licence de droit.

Il est entré dans la police nationale espagnole en 1968. Au cours de sa longue carrière dans le domaine de la police judiciaire, il a animé et encouragé la tenue de nombreux séminaires et formations sur la méthodologie de l'enquête criminelle, le travail d'infiltration, le blanchiment de fonds, la criminalité organisée, le terrorisme, le trafic de stupéfiants, etc.

Après avoir occupé plusieurs postes de direction au sein de son administration nationale en tant que chef de divers services, il exerce aujourd'hui la plus haute fonction de la police judiciaire en Espagne (*Comisario General de Policía Judicial*). A ce titre, il est à la tête de la lutte contre le trafic de drogues, le blanchiment de fonds et la criminalité organisée dans son pays, qu'il représente dans le cadre de la coopération policière internationale, dont il est le plus ardent défenseur.

De nombreuses décorations nationales et internationales lui ont été décernées en reconnaissance de ses mérites professionnels.

Il a été élu délégué auprès du Comité exécutif de l'OIPC-Interpol en 1998, et président de l'Organisation en 2000, lors de la dernière Assemblée générale qui s'est tenue à Rhodes (Grèce).

Recientemente mi nombramiento
como Presidente de Interpol,
aprovecho la oportunidad que
me brinda la Revista -
Interpol, para enviar un
cordial saludo a todos los que
desde nuestra trabajo tenemos
la responsabilidad de de
hacer de la Ley.

Traduction du texte manuscrit:
"Récemment élu président d'Interpol, je saisis l'occasion
qui m'est donnée par la Revue internationale de police
criminelle pour adresser mes cordiales salutations à tous
ceux à qui il incombe, de par leurs fonctions, de faire
respecter la loi."

M. John ABBOTT
Royaume-Uni
Vice-président pour l'Europe

JOHN ABBOTT est entré dans la police du Sussex en 1968, où il a acquis une expérience dans divers services: police en uniforme, unités de lutte contre la criminalité et autres services spécialisés, notamment les *Special Branch* (services spéciaux), *Tactical Firearms* (armes à feu tactiques) et *Operational Planning* (planification opérationnelle). En 1986, il a été détaché pour deux ans auprès de la Police royale de Hong Kong en tant que commissaire divisionnaire de l'aéroport Shek Kip Mei et Kai Tak. Par la suite, il a rejoint l'état-major de l'école de police de Bramshill en tant que sous-directeur de la formation des cadres de commandement.

En 1991, John Abbott a été nommé sous-directeur adjoint de la police du Sussex, d'abord responsable des services du personnel, puis chargé des opérations, notamment de la lutte contre la criminalité et de la police de la route, du soutien opérationnel, des salles de commandement et des opérations de grande envergure. Il a enrichi son expérience en occupant le poste de *Commander of Public Order and High Security Operations* (chef de la Division de l'ordre public et des opérations de haute sécurité), s'occupant entre autres de la mise en place des dispositifs policiers pour le Tour de France et la Conférence annuelle du parti conservateur. Il participe activement à la mise sur pied de plans d'urgence pour les événements majeurs, à la prévention du vol de véhicules au moyen de systèmes électroniques de repérage, et au maintien de l'ordre dans les aéroports.

En septembre 1994, John Abbott a été nommé *Assistant Inspector of Constabulary* chargé de tous les aspects relatifs à la prévention et à la détection des infractions, de la lutte contre le terrorisme, de l'aspect opérationnel du travail de police, du maintien de l'ordre public et des unités d'appui opérationnel.

En 1996, il a été nommé directeur des services de renseignements et directeur général adjoint du National Criminal Intelligence Service (NCIS — police judiciaire), dont il est devenu le directeur général en 1997. Le National Criminal Intelligence Service est une organisation interservices au sein de laquelle sont représentés plus de vingt organismes spécialisés, qui fournit à tous les services judiciaires du Royaume-Uni des renseignements stratégiques et tactiques sur la grande criminalité et la criminalité organisée, ainsi que toute une gamme de services d'appui. Il comprend le BCN Interpol et l'unité nationale Europol, assure la gestion du réseau des officiers de liaison en poste dans d'autres pays européens et sert également de point de contact national pour la fausse monnaie et la communication de renseignements financiers.

Outre les fonctions qu'il occupe au niveau national, John Abbott est président du Groupe de Lyon du G8 (Law Enforcement Projects Sub-Group, depuis 1997), représentant du Royaume-Uni au Conseil d'administration d'Europol (depuis 1998) et vice-président d'Interpol pour l'Europe (depuis 1999).



Interpol plays a vital role in tackling international crime. It is essential that we all support its continuing development.
John Abbott

Traduction du texte manuscrit:
"Interpol joue un rôle fondamental dans la lutte contre la criminalité internationale. Il est essentiel que nous soutenions tous son développement continu."

M. Augustine CHIHURI

Zimbabwe

Vice-président pour l'Afrique



"To ensure mutual assistance among all countries worldwide, within the framework of the rule of law and declaration of human rights in order to effectively prevent and suppress crime.

M. Chihuri

AUGUSTINE CHIHURI est né le 10 mars 1953 dans le district de Shamva, au Zimbabwe. Il a accompli ses études primaires et secondaires dans son pays, avant de le quitter pour rejoindre le mouvement de libération pour l'indépendance du Zimbabwe.

Lorsque l'indépendance est proclamée en 1980, M. Chihuri entre dans la police de la République du Zimbabwe, avec le grade de lieutenant. Nommé inspecteur en 1983, il gravit les échelons pour devenir, en 1989, directeur adjoint de la police chargé des enquêtes criminelles et des opérations. En 1991, il devient directeur de la police par intérim, avant d'être nommé en 1993 au poste qu'il occupe aujourd'hui : celui de directeur général de la police nationale.

M. Chihuri est titulaire d'un diplôme de commerce (*Master's Degree in Business Administration*) obtenu à l'Université Brunel (Royaume-Uni). Il possède également des diplômes : de gestion (Henley College, Royaume-Uni) ; de leadership international (université des Nations Unies, Académie internationale du leadership, Amman, Jordanie) obtenu en 1997 ; de négociations et de relations internationales (université de Kanagawa, Japon) obtenu en 1998. Il a en outre suivi les cours de commandement et de perfectionnement de l'école de police de Bramshill (Royaume-Uni).

M. Chihuri a été le président fondateur de l'OCRCPAA (Organisation de coopération régionale des chefs de police d'Afrique australe), créée à Victoria Falls (Zimbabwe) en juillet 1995.

M. Chihuri a joué un rôle central dans le développement des activités d'Interpol dans la région de l'Afrique australe et a contribué activement à la création du bureau sous-régional de Harare. Depuis 1993, il conduit toutes les délégations zimbabwéennes aux conférences régionales ainsi qu'aux sessions de l'Assemblée générale. Élu délégué auprès du Comité exécutif d'Interpol en 1996, M. Chihuri est membre du Sous-comité des finances et de la Commission de contrôle des fichiers de l'OIPC-Interpol.

En 1999, lors de la 68^e session de l'Assemblée générale qui s'est tenue à Séoul (République de Corée), M. Chihuri a été élu vice-président d'Interpol pour l'Afrique.

Traduction du texte manuscrit :
"Assurer l'assistance réciproque entre tous les pays du monde, dans le respect de la primauté du droit et de la Déclaration des droits de l'homme, afin de prévenir et d'éliminer effectivement la criminalité."

M. Joong-Kyoum KIM

Corée

Vice-président pour l'Asie

JOONG-KYOUM KIM est né en 1946. Il fait ses études au College of Liberal Arts and Science, à l'université nationale de Séoul, avant de s'acquitter de ses obligations militaires pendant trois ans.

De 1974 à 1981, avant de s'engager dans la police nationale coréenne, il a travaillé au cabinet du premier ministre, au ministère du Commerce et de l'Industrie, et au sein du Comité de planification économique.

A son entrée dans la police de son pays, en 1981, M. Kim a exercé les fonctions d'officier chargé de la planification, de la sécurité et du renseignement criminel, et d'attaché de police à l'ambassade de Corée au Japon pendant trois ans. En 1998, il a été promu au grade de *Superintendent General* et nommé assistant du directeur général de la police nationale, fonctions qui l'ont amené à conduire les réformes au sein de son administration. En novembre 1999, il a été nommé directeur du Bureau du renseignement criminel de la Police métropolitaine de Séoul. Il est chargé d'encadrer les activités de renseignement pour la ville de Séoul (12 millions d'habitants), mais aussi de traiter différentes questions relatives au travail de renseignement aux niveaux local et national.

Lors de la 69^e session de l'Assemblée générale de l'OIPC-Interpol, qui s'est tenue à Rhodes (Grèce) en 2000, M. Kim a été élu vice-président de l'Organisation. Il travaille actuellement à planifier les améliorations à mettre en œuvre au Secrétariat général, à favoriser la communication au sein de l'Organisation, et à promouvoir un échange d'informations efficace et utile entre les pays membres pour leur permettre de mieux protéger la société.

En décembre 2000, M. Kim a été promu *Senior Superintendent General* et nommé secrétaire aux Affaires de police auprès du président de la République de Corée.

Dans le domaine de la police, M. Kim place l'action avant les mots, l'avenir avant le passé, et la réforme avant le maintien du statu quo.



To strengthen fraternity and to pursue the honor of INTERPOL all members in the fight against crime.

To maximize efficiency and productivity of INTERPOL, especially to get rid of the bureaucratic red-tape.

Kim, JK
POLI KIM

Traduction du texte manuscrit:
"Tous unis dans la lutte contre la criminalité, pour renforcer la fraternité et faire honneur à INTERPOL. Optimiser l'efficacité et la productivité d'INTERPOL, notamment en éliminant la paperasserie."

M. Neal PARKER

Canada

Vice-président pour l'Amérique



NEAL PARKER a quitté son pays natal, le Canada, en avril 2000, afin de rejoindre la Royal St. Lucia Police Force (RSLPF) et de diriger son processus de réforme policière. Il est en détachement par contrat à la RSLPF pour une période de deux ans. Ce sont ses qualités éprouvées de meneur, de motivateur, d'enquêteur criminel aguerri, de communicateur et d'organisateur en matière de stratégie qui lui valent d'être choisi pour accomplir cette tâche. C'est fort de vingt-six années d'expérience dans les secteurs opérationnel et administratif de la police qu'il occupe son poste à Sainte-Lucie, dans les Antilles. Il s'avère de plus un lien important entre les Caraïbes et le domaine des services de police internationaux, puisque depuis octobre 1997 il est au service d'Interpol en tant que délégué des Amériques.

Originaire de Montréal, au Québec, le sous-commissaire Parker est surintendant principal dans la Gendarmerie royale du Canada (GRC), dont il est membre depuis plus de vingt-six ans. Après son entrée dans la GRC en 1974, à la suite d'une longue formation de base à Regina, en Saskatchewan, il travaille à Ottawa dans les sections des missions de protection, des douanes et de l'accise, et des délits commerciaux. Il prend le commandement de son premier détachement fédéral en 1985, à Kapuskasing, en Ontario. En 1987, il dirige le Groupe des fraudes de la GRC à Ottawa, puis se voit décerner un brevet par la reine en 1991 en vue d'occuper les fonctions d'inspecteur-détective et par la suite de diriger les sections des délits commerciaux, des faillites et de la criminalité technologique. En 1995, il accepte d'occuper le poste d'administrateur supérieur des Affaires financières pour la province de Québec. En 1996, le sous-commissaire Parker met son expérience du secteur opérationnel de la police au service de la police internationale. Agissant d'abord à titre d'agent des opérations, il devient plus tard l'officier responsable du Service extérieur de la GRC et des programmes d'Interpol en 1997. En 1999, il accepte une mission spéciale dans l'Équipe d'action d'harmonisation chargée de restructurer la Direction générale de la GRC.

Il est élu délégué des Amériques par Interpol lors de la 66^e séance de l'Assemblée générale qui a lieu à New Delhi, en 1997, et il siège au Comité exécutif d'Interpol depuis ce temps. En 1998, il est choisi pour siéger au sous-comité mis sur pied afin de superviser la création, l'élaboration et la mise en œuvre du plan de développement stratégique d'Interpol. Depuis il dirige la mise en œuvre du plan de développement stratégique, invitant la direction du Secrétariat général d'Interpol à rechercher l'excellence.

Traduction du texte manuscrit :

"Ce n'est qu'en mettant en commun nos ressources, nos meilleures façons de procéder et par-dessus tout nos informations que nous pourrions améliorer la coordination interservices et faire d'Interpol une organisation de police véritablement mondiale. Si notre plan stratégique est véritablement mis en œuvre, les prochaines années de l'évolution d'Interpol pourraient être les plus productives et les plus remarquables."

Only by sharing resources, best practices and, most importantly, information can we even attempt to improve interagency coordination and make Interpol a truly global policing forum. If our strategic plan is implemented effectively, the next years of Interpol's evolution could be its most productive and remarkable.

Neal Parker

M. Andrew C. HUGHES

Australie

Délégué pour l'Asie

ANDREW ("ANDY") HUGHES possède une expérience diversifiée, notamment en matière d'enquête criminelle et de police en général, acquise au cours des vingt-quatre années passées aussi bien en Australie dans des services locaux et nationaux qu'à l'étranger. Membre de l'équipe de direction de la Police fédérale australienne (AFP), il est chargé des opérations fédérales et internationales visant à lutter contre la criminalité organisée transnationale de grande envergure, comme le trafic de stupéfiants, les filières d'immigration clandestine et le blanchiment d'argent. M. Hughes est en outre chargé de l'application de la loi fédérale au niveau national.

Andrew Hughes possède plus de douze ans d'expérience dans la coopération policière internationale. Au cours de ses trois années passées à Londres en tant qu'officier de liaison, il était chargé de coordonner et de faciliter les enquêtes criminelles entre les services de répression australiens et la plupart des pays européens. Il assurait la liaison avec les services judiciaires européens et travaillait directement avec plusieurs bureaux d'Interpol situés dans toute l'Europe.

M. Hughes travaille en étroite collaboration avec Interpol depuis 1994. Il participe régulièrement à de nombreuses conférences portant sur une grande variété de sujets, et a notamment pris part à trois Assemblées générales. Il œuvre activement à la promotion du rôle d'Interpol en Asie et dans le Pacifique sud, encourageant les pays à adhérer et à utiliser les moyens mis à disposition par l'Organisation. Il a été chef du BCN Canberra de janvier 1999 à juin 2000.

M. Hughes préside le conseil d'administration du Law Enforcement Cooperation Program (LECP, programme de coopération judiciaire) de l'AFP. Créé en 1998, ce programme novateur a pour but de renforcer la collaboration entre l'AFP et les services judiciaires internationaux en matière de lutte contre la criminalité transnationale. Les initiatives financées dans le cadre de ce programme ont pour objectif de lutter contre les grandes organisations criminelles actives dans le trafic de drogues et l'exploitation de filières d'immigration clandestine. Le programme favorise la coopération internationale et l'établissement de partenariats. Grâce aux fonds du LECP, l'AFP a organisé, en collaboration avec Interpol, l'atelier international 2000 sur la production et le trafic d'ecstasy. Les projets relatifs à l'organisation d'autres ateliers et conférences dans les mêmes conditions sont déjà bien avancés.

M. Hughes a notamment suivi les formations et obtenu les diplômes suivants: licence de sciences; études de police à l'université de Portsmouth (Angleterre) en 1997; certificat de troisième cycle en gestion appliquée (Australian Institute of Police Management), obtenu en 1998; diplôme de troisième cycle en gestion de personnel à haut niveau (Australian Institute of Police Management), obtenu en 1999. M. Hughes a recommencé à suivre des cours de français cette année.

Marié et père de quatre fils, il s'intéresse au football australien, à la voile et à la culture physique.



In a world dominated by multinational enterprises, Interpol's moment has arrived. Transnational organised crime and terrorism are now the greatest threats to the nation state. Interpol must become the greatest threat to transnational organised crime and terrorist groups.

Traduction du texte manuscrit:
"Dans ce monde dominé par les multinationales, l'heure d'Interpol est venue. La criminalité organisée transnationale et le terrorisme sont aujourd'hui les principales menaces auxquelles doivent faire face les États. Puisse Interpol constituer la principale menace pour les organisations criminelles transnationales et les groupes terroristes!"

M. Klaus Ulrich KERSTEN

Allemagne

Délégué pour l'Europe



KLAUS ULRICH KERSTEN est né le 19 avril 1941, à Berlin.

1970 : Ministère fédéral de l'Intérieur (section "Jeux Olympiques — Munich 1972").

1972 : Office fédéral de protection de la Constitution.

1972-1973 : Direction de la surveillance des frontières, à Coblenz (département "Affaires de police des frontières").

1973 : Ministère fédéral de l'Intérieur, Section des affaires intérieures allemandes et de Berlin.

1975 : Obtention du doctorat.

1976 : Ministère fédéral de l'Intérieur, Division des affaires de police, Section des affaires générales de police criminelle.

1978 : Groupe de travail "Affaires générales du Bundeskriminalamt et répression du crime".

1980 : Chef de la Section des systèmes d'information de la police et de la police scientifique, Division des affaires de police.

1987 : Chef de la Section des affaires fédérales relatives à la surveillance des frontières — politique générale, affaires juridiques et organisation, Division des affaires de police.

1991 : Chef de la Sous-division des affaires générales de police et des affaires générales relatives à la surveillance des frontières au niveau fédéral.

1995 : Chef de la nouvelle Division fédérale de la surveillance des frontières au ministère fédéral de l'Intérieur.

1996 : Président du Bundeskriminalamt.

1999 : Chef du Département des affaires de police au ministère fédéral de l'Intérieur.

2000 : Délégué pour l'Europe auprès du Comité exécutif de l'OIPC-Interpol.

We are striving to increase the quality and the speed of the ICPO - Interpol Information exchange and continue to improve our service performance, in order to orient ourselves better towards the wishes of our clients, the national police forces.

Ulrich Kersten

Traduction du texte manuscrit :

"Nous nous efforçons d'améliorer la qualité et la rapidité de l'échange d'informations à l'OIPC-Interpol, et de continuer à améliorer notre prestation de services, afin de mieux répondre aux attentes de nos clients, les forces de police nationales."

M. LIU Zhiqiang
Chine
Délégué pour l'Asie

LIU ZHIQIANG est né en juillet 1963 dans la province du Shandong (Chine). Il entre au ministère de la sécurité publique en tant que fonctionnaire de police en 1984, après avoir obtenu un diplôme de l'Institut de politique internationale de Beijing. Il acquiert ensuite de l'expérience en occupant plusieurs postes à responsabilités au sein du Département de la coopération internationale du ministère de la Sécurité publique, jusqu'en 1991.

En 1991-1992, il étudie au Centre for Police and Criminal Justice, à l'université d'Exeter (Royaume-Uni), où il obtient sa maîtrise.

A son retour du Royaume-Uni, M. Liu poursuit sa carrière au Département de la coopération internationale du ministère de la Sécurité publique pendant encore quatre ans. En 1996, il est détaché à la police municipale de Yantai, dans la province du Shandong, où il est chargé des enquêtes criminelles en qualité de commandant adjoint.

Deux ans plus tard, il retourne au ministère de la Sécurité publique, où il est nommé directeur de la Division de la liaison internationale, responsable de la coopération avec les organisations internationales compétentes, dont Interpol.

En 1999, il est promu directeur général adjoint du Département de la coopération internationale, devenant le plus jeune fonctionnaire à occuper ce poste à hautes responsabilités.

Par ailleurs, M. Liu est chef adjoint d'Interpol Beijing. Il est élu délégué pour l'Asie auprès du Comité exécutif lors de la 69^e session de l'Assemblée générale de l'Organisation, qui s'est tenue en Grèce en 2000.



It's a great honour for me to serve the international law enforcement Community being a delegate for Asia to the Executive Committee of ICPO-Interpol. I'll spare no efforts in contributing to the future direction of the organisation.

Traduction du texte manuscrit :

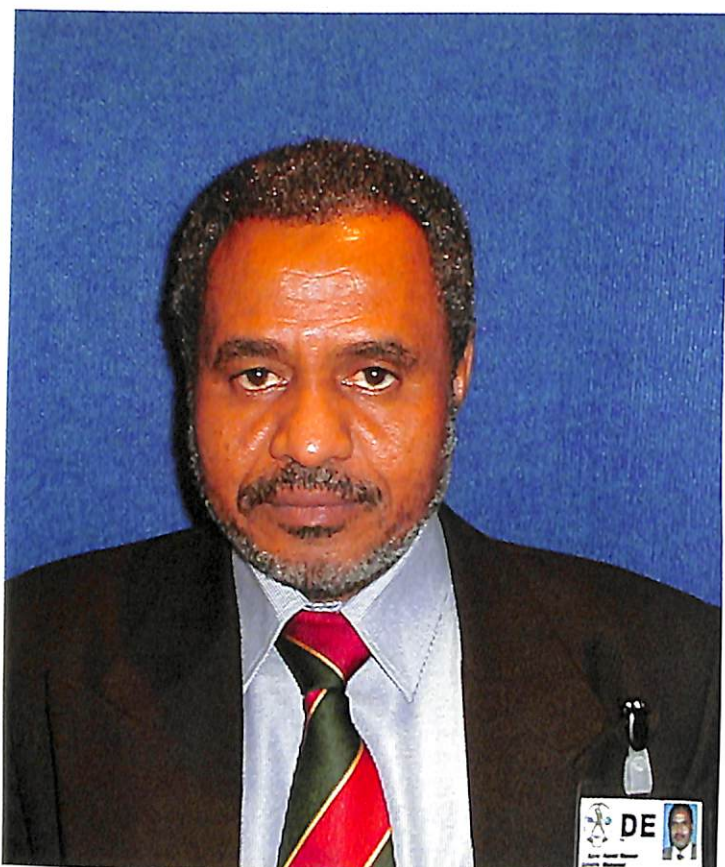
"C'est un grand honneur pour moi de servir la communauté policière internationale en étant le délégué pour l'Asie auprès du Comité exécutif de l'OIPC-Interpol. Je ne ménagerai pas mes efforts pour contribuer à la conduite future de l'Organisation."

Liu Zhi-Qiang

M. Hamid Mohammed MANNAN

Soudan

Délégué pour l'Afrique



HAMID MOHAMMED MANNAN est né le 1^{er} janvier 1956. Il est actuellement Brigadier et directeur de l'Office central soudanais de lutte antidrogue.

Formation et diplômes

1981 : Licence de sciences à l'université de Khartoum.
Séminaire de trois mois sur la Loi islamique à l'université islamique d'Omdurman.
1985 : Formation sur l'utilisation de l'outil d'analyse LKB à Athènes (Grèce).
1989 : Formation à l'École des officiers de Khartoum.
Séminaire de deux semaines sur l'identification des drogues, organisé par un groupe de spécialistes français à Khartoum.
1990 : Formation de trois mois sur l'identification des drogues, organisée au Centre international de Vienne (Autriche) et financée par une bourse des Nations Unies.
1993 : Formation de deux mois sur l'identification des drogues dans les échantillons biologiques, organisée à Helsinki (Finlande) et financée par une bourse des Nations Unies.
1997 : Doctorat en chimie pharmaceutique à l'université de Khartoum.

Carrière professionnelle

1982-1993 : Service de police scientifique.
1994-1997 : Office central de lutte antidrogue : directeur adjoint et responsable des opérations ; directeur par intérim à diverses reprises.
Novembre 1997 - 2000 : Directeur du Bureau central national Interpol de Khartoum.
2001 : Directeur de l'Office central de lutte antidrogue.
Participation à de nombreux colloques et séminaires nationaux et internationaux.
Délégué ministériel pour le Conseil des ministres de l'Intérieur arabes en 1998 et 1999.

Publications

Hamid Mohammed Mannan a été coauteur de plusieurs articles :
"Drug Use among Prisoners in Three Main Prisons in Khartoum — Sudan", *Eastern Mediterranean Health Journal*, vol. 4, n° 1, pp. 122-126, 1998.
"Haschich Cultivation in State of Southern Darfur — Sudan", *Eastern Mediterranean Health Journal*, vol. 4, n° 1, pp. 114-121, 1998.
"Drug Use among Workers in Three Industrial Localities in Khartoum State", soumis à l'EMJH, 1997.
"Haschich Use in the Capital Khartoum — Sudan", soumis à l'EMJH.
Haschich in Houd (Basin) Bahr El Arab, Khartoum University Printing Press, 1996.
"Cannabinoids and Resin Contents of Haschich in Sudan", soumis au *Bulletin on Narcotics*, 1996.

منذ أن عرف العالم المقدم تقاليد وألوان
التعاون الدولي في شتى صوره الحياة وأنشأ
شعباً لذلك المنظمات والهيئات التي تخدم المصالح
الإنسانية المشتركة كانت منظمة الإنتربول إحدى هذه
المنظمات والله يكتم القول دون تحفظ أنها أكثرها
فاعلية حيث أن مجال عملها هو محاربة الجريمة
العدو المشترك لكل العالم بكل ميوه واتجاهاته
وتأتي اللجنة التنفيذية للإنتربول والله أشرف بعينها
مبتهمة للجمع الإنساني في عالم متكاتف وودنا عهد
في معالجة ملو مشترك ضد الجريمة

Traduction du texte manuscrit :

"Depuis que les pratiques et usages de la coopération internationale se sont affirmés dans le monde civilisé, et qu'ont été créées des organisations et structures servant les intérêts communs de l'humanité, Interpol a toujours été — on peut le dire sans réserve — l'organisation la plus efficace car la plus impliquée dans la lutte contre la criminalité, l'ennemi commun de l'humanité tout entière. Le Comité exécutif, auquel j'ai l'honneur d'appartenir, est l'expression de la volonté de l'homme de bâtir un monde uni et solidaire face au crime."

M. Eduardo MOLINA FERRARO

Uruguay

Délégué pour l'Amérique

EDUARDO MOLINA FERRARO est entré dans la police nationale uruguayenne le 15 mars 1954, comme élève officier à l'École nationale de police. Il est parti volontairement à la retraite le 31 janvier 1993, après être parvenu, six ans auparavant, au grade le plus élevé dans la hiérarchie policière.

Le 1^{er} mars 1995, le président de la République l'a nommé directeur de la police nationale et sous-directeur général du ministère de l'Intérieur, poste de confiance au sein du pouvoir exécutif et le plus important du point de vue professionnel.

Le 1^{er} mars 2000, suite au changement de gouvernement, il a cessé ses fonctions et a été nommé conseiller du ministre de l'Intérieur pour les affaires internationales.

Il a consacré une partie de sa longue carrière à l'enseignement de diverses branches du droit, et a aussi donné des cours d'éthique, d'orientation professionnelle et de législation policière. Il est l'auteur de nombreux articles et textes spécialisés. Il a fondé et dirigé pendant plus de six ans la revue *Policía*, diffusée dans tout le pays ainsi qu'en Amérique latine et en Europe.

Il est le co-rédacteur d'importantes modifications de la loi organique de la police et de plusieurs règlements relatifs aux unités opérationnelles et aux fonctions de la police nationale.

Il a occupé les fonctions de directeur de l'École nationale de police, de directeur de l'École des hautes études de police, d'inspecteur national des écoles et de la formation, et de président de la Commission consultative pour les programmes d'enseignement de la police nationale.

Membre du cabinet de plusieurs ministres de l'Intérieur, il a occupé les postes de directeur national des services de santé de la police, de directeur de l'intendance générale des services de police, de directeur de l'instruction criminelle au ministère de l'Intérieur, de directeur du service de presse et des relations publiques du secrétariat d'État à l'Intérieur, et il a exercé à plusieurs reprises les fonctions de président de conseils de discipline régionaux et spéciaux.

Depuis 1979, année où il est devenu secrétaire général du 1^{er} Congrès et des 1^{ers} Jeux de la police sud-américains, il a consacré son action au renforcement des relations et de la coopération policières dans la région et a fondé avec ses homologues des pays limitrophes le Conseil des chefs de police des pays du Mercosur, de la Bolivie et du Chili, dont il est le dernier président en date.

Lors des premières réunions des ministres de l'Intérieur et de la Justice du Mercosur, de Bolivie et du Chili, il a été nommé président de la commission technique chargée de l'organisation de ces manifestations, fonction qu'il a occupées pendant quatre années consécutives.

Lors de la 68^e session de l'Assemblée générale d'Interpol, qui a eu lieu en 1999 à Séoul (République de Corée), il a été élu à son poste actuel au Comité exécutif. Son mandat s'achève en 2002.



UNA DE LAS MÁS ALTAS DISTINCIONES PROFESIONALES ES PERTENECER AL COMITÉ EJECUTIVO, COOPERANDO - CON NUESTRO MEJOR ESFUERZO - A SU FECUNDA Y ARDUA TAREA..

MI ADMIRACIÓN Y RECONOCIMIENTO PARA TODOS AQUELLOS QUE EN EL MUNDO, DEDICAN SUS VIDAS A ENFRENTAR LOS DESAFÍOS DE LA DELINCUENCIA ORGANIZADA Y TECNIFICADA DEL SIGLO XXI

Traduction du texte manuscrit :

"L'un des plus grands honneurs de notre profession est d'appartenir au Comité exécutif d'Interpol, et de collaborer — en y appliquant toute son énergie — à sa tâche ardue et féconde. Mon admiration et ma reconnaissance vont à tous ceux qui, de par le monde, consacrent leur vie à relever les défis du XXI^e siècle que sont la criminalité organisée et la criminalité liée aux technologies."

Mme Abimbola Jolaade OJOMO

Nigéria

Délégué pour l'Afrique



ABIMBOLA JOLAADE OJOMO, *Assistant Inspector-General of Police*, actuellement responsable du service des enquêtes criminelles (Force Criminal Investigation Department, FCID) de la police nigériane, et déléguée pour l'Afrique auprès du Comité exécutif, est née le 20 novembre 1945 à Lagos (Nigéria). Elle a suivi des études à la State University of New York, à Albany (États-Unis), au Lady Spencer Churchill College of Education, à Wheatley/Oxford (Royaume-Uni), et à l'université d'Ibadan (Nigéria). Outre plusieurs diplômes professionnels, elle a obtenu une licence de sociologie et une maîtrise en études stratégiques et relations internationales. Elle est membre du conseil d'administration du National War College de la République fédérale du Nigéria, où elle est également chargée de cours.

Au cours de sa carrière, elle occupe les postes d'officier chargé de la recherche et de l'analyse criminelle, d'officier administrateur et de directeur des études au Police Staff College de Jos. Elle dirige les services de gestion de la police nigériane de 1991 à 1993, et le BCN d'Interpol à Lagos de 1993 à 1999.

Elle a fait partie de plusieurs comités d'Interpol et d'autres organisations œuvrant aux niveaux tant international que national. A l'heure actuelle, elle dirige le sous-comité permanent sur l'harmonisation des opérations et la formation du Comité des chefs de police d'Afrique de l'Ouest (CCPAO), et elle est membre du Groupe directeur du Comité exécutif d'Interpol. Elle est l'un des initiateurs de la création du Comité des chefs de police mentionné, qui a été établi en vue de favoriser la coopération sous-régionale en matière de lutte contre la criminalité transfrontière. Ce comité, qui constitue l'un de ses principaux centres d'intérêt, est aussi l'une de ses plus grandes réussites. Elle a par ailleurs entrepris de réorganiser le service de renseignement criminel (CID) de la police nigériane, afin que celui-ci soit en mesure de suivre l'évolution du travail de police et les progrès des technologies de l'information. Il convient de relever son intérêt pour le sort des jeunes Nigérianes en particulier, et des femmes et des enfants de son pays en général, qui, vendus ou contraints au travail forcé, se trouvent dans des situations extrêmes d'exploitation. Ainsi, elle dirige le National Working Committee on Human Trafficking in Nigeria (Comité de travail national sur la traite des êtres humains au Nigéria) et elle a été désignée comme point de contact pour le Nigéria auprès de l'UNICRI pour ces questions. Enfin, elle a des activités en matière de statistiques criminelles et de gestion de l'information.

Sa vision d'Interpol se résume en ces termes: "Je dirai, très succinctement, que ma collaboration avec Interpol, au fil des ans, a permis d'ouvrir de nouvelles perspectives pour la coopération policière internationale, qui est elle-même impérative si l'on veut obtenir la paix, l'unité et l'ordre dans le monde. Je suis convaincue que l'Organisation s'apprête à faire de grandes choses pour que nous vivions à l'avenir dans un monde meilleur. Je suis donc très fière d'être associée à son œuvre."

I feel elated to serve on the Executive Committee of INTERPOL, an Organisation which is reputable and acclaimed for the global control and management of international crime and criminality.

My years of association with Interpol have been memorable affording me opportunities to meet eminent law enforcement officers and to acquire more skill professionally.

Traduction du texte manuscrit:

"Je suis ravie d'être membre du Comité exécutif d'Interpol, une organisation de renom saluée pour son action mondiale en matière de lutte contre la criminalité internationale. Mes années d'association avec Interpol resteront à jamais gravées dans ma mémoire, car elles m'auront permis de rencontrer d'éminents fonctionnaires chargés de l'application de la loi et d'acquérir de nouvelles compétences sur le plan professionnel."

M. Thomas J. PICKARD
États-Unis d'Amérique
Délégué pour l'Amérique

THOMAS J. PICKARD est directeur adjoint du Federal Bureau of Investigation, poste auquel il a été nommé par M. Freeh, directeur du Bureau, le 30 novembre 1999. Auparavant, il a occupé les fonctions de sous-directeur chargé de la Division des enquêtes criminelles du FBI (de 1998 à 1999) et celles de sous-directeur du bureau (Field Office) de Washington D.C. (de 1996 à 1998). Au cours de ses vingt-six années de carrière en tant qu'agent spécial, il a enquêté sur une grande variété d'affaires, notamment de corruption politique, d'attentat à la bombe, d'escroquerie et de crime organisé, essentiellement à New York.

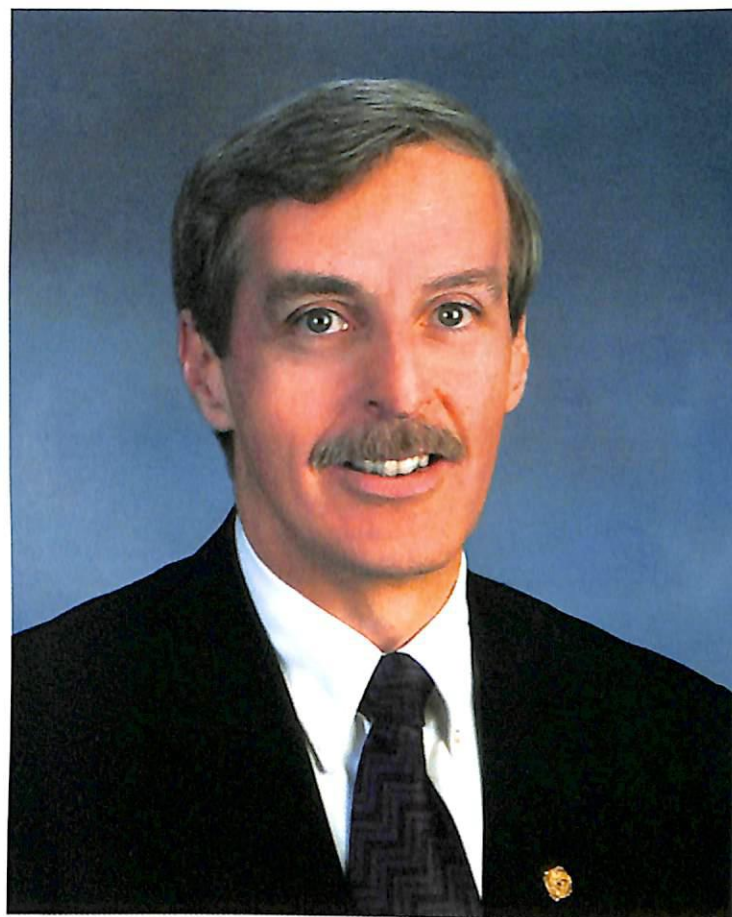
En sa qualité de directeur adjoint, M. Pickard supervise les activités journalières du FBI. Il travaille en collaboration étroite avec le directeur pour tout ce qui concerne les questions d'organisation et d'administration: définition d'objectifs stratégiques, affectation des ressources et gestion des priorités du Bureau. Il contribue à l'élaboration du plan de développement stratégique du FBI, actuellement mis en œuvre sous sa supervision. Sa compétence, tant dans ses activités de gestionnaire que dans celles d'enquêteur, lui ont valu de nombreuses récompenses, dont, en 1998, celle du Presidential Rank of Distinguished Executive (distinction décernée chaque année par le président des États-Unis aux meilleurs hauts fonctionnaires de l'État).

Ses nombreux déplacements et son expérience de la collaboration avec les polices du monde entier permettent à M. Pickard de comprendre immédiatement l'ampleur des difficultés auxquelles la mondialisation confronte les services judiciaires. Renforcer la coopération policière internationale par l'intermédiaire d'Interpol et de ses projets régionaux est l'un de ses objectifs premiers. Élu délégué auprès du Comité exécutif en novembre 2000, M. Pickard a demandé à siéger au sous-comité des finances.

M. Pickard est né à New York. Il a fait ses études au St. Francis College, à Brooklyn, où il a obtenu une licence de commerce (*Bachelor of Business Administration*). Son *Master's Degree* lui est a été décerné par l'université St. John, à Jamaica. M. Pickard est par ailleurs expert-comptable agréé par l'État de New York, et membre actif de l'Association internationale des chefs de police.

Traduction du texte manuscrit:

"Interpol doit faire face à d'énormes défis aujourd'hui et dans un avenir proche. Je suis honoré d'avoir été élu délégué auprès du Comité exécutif au cours de cette période de transition, et je me réjouis à la perspective d'œuvrer avec mes éminents collègues et le nouveau secrétaire général à la continuité du succès de l'Organisation."



Interpol confronts enormous challenges now and in the immediate future. I am honored to have been chosen as a delegate to the Executive Committee during this period of transition and look forward to working with my distinguished colleagues and the new Secretary General to ensure the continued success of the Organization.

Thomas J. Pickard

M. Nikolaos TASIPOULOS

Grèce

Délégué pour l'Europe



Traduction du texte manuscrit: "Interpol est notre principal partenaire dans l'action menée au niveau mondial pour lutter contre la criminalité internationale par l'échange d'informations, rassemblant les services chargés de l'application de la loi du monde entier qui cherchent à protéger les citoyens et la démocratie contre les réseaux de malfaiteurs organisés."

INTERPOL is our key partner in the global efforts to combat international crime through the exchange of information, bringing together law enforcement agencies worldwide, in their efforts to protect the citizens and the democracy from organized criminal networks.

NIKOLAOS TASIPOULOS a rejoint les rangs de la gendarmerie grecque en octobre 1968. En juillet 1969, il a été reçu brigadier de police à l'École des brigadiers. En septembre 1974, il est entré à l'École des officiers, dont il est sorti trois ans plus tard avec le grade de lieutenant.

De juillet 1996 à juillet 1997, il a dirigé le Service des relations internationales Interpol, qui dépend de la Division de coopération policière internationale de la Direction générale de la police grecque. M. Tasiopoulos a ensuite été nommé directeur de cette division, poste qu'il occupe toujours, ayant été promu brigadier général de police en mars 1999. De par ses fonctions, il est également chef du BCN Interpol Athènes, de l'unité nationale Europol, du bureau SIRENE, du point de contact pour l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI) et du bureau de liaison avec l'Union européenne.

Le brigadier général de police Tasiopoulos est diplômé de la faculté de droit de l'université d'Athènes. Il s'exprime, à l'oral et à l'écrit, dans sept des langues officielles de l'Union européenne (anglais, français, allemand, grec, espagnol, italien et néerlandais) et possède les rudiments du danois et du portugais. Ses connaissances linguistiques sont pour la plupart sanctionnées par un diplôme.

M. Tasiopoulos a été élu membre du Comité exécutif d'Interpol lors de la 68^e session de l'Assemblée générale qui s'est tenue à Séoul (Corée) en novembre 1999. C'est la première fois qu'un officier grec occupe une fonction aussi prestigieuse au sein d'Interpol.

Il a aussi été nommé membre permanent pour la Grèce auprès du Conseil d'administration d'Europol ainsi qu'auprès du Joint Co-Operation Committee de la SECI.

M. Tasiopoulos a participé à des centaines de réunions, comités, conférences et conseils internationaux. Il a par ailleurs organisé un grand nombre de séminaires, conférences et autres manifestations internationales, dont la 69^e session de l'Assemblée générale, en 2000, en tant que président du comité organisateur.

Membre de l'IPA Athènes depuis 1977, il a été réélu de nombreuses fois membre de la section grecque de l'IPA. Il est devenu secrétaire général de l'IPA Athènes en 1999.

Pendant ses années d'études, M. Tasiopoulos était un athlète reconnu, qui a remporté plusieurs épreuves de saut en longueur en tant que membre de l'équipe d'athlétisme du Panathinaïkos. Toujours passionné par le football et le basket, qu'il continue de pratiquer, il est aussi membre de l'association grecque d'athlétisme depuis 1995.

En 2000, il a publié deux livres intitulés *Acronyms and Abbreviations*, l'un contenant des acronymes et des abréviations en cinq langues, et l'autre en grec uniquement.

Un accueil chaleureux

des autorités grecques

Photo: Véronique Damour

L'OUVERTURE solennelle de la 69^e Assemblée générale de l'OIPC-Interpol s'est déroulée le 30 octobre 2000 en présence des représentants de 139 pays, de 4 sous-bureaux et de 10 organisations internationales présentes à titre d'observateurs, soit 509 délégués au total. M. Michalis Chrysohoidis, ministre de l'Ordre public, et M. Ioannis Georgakopoulos, directeur de la police, ont tenu à accueillir cette Assemblée et à en ouvrir les travaux.

Discours prononcé par M. Michalis Chrysohoidis, ministre de l'Ordre public

"Monsieur le Président,

Monsieur le Secrétaire général,

Mesdames et Messieurs les Délégués des pays membres d'Interpol,

Au nom du gouvernement de la République hellénique, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue et de vous faire part du double plaisir qui est le mien : Tout d'abord, celui d'avoir la chance de vous accueillir sur notre sol (et en particulier dans cette île de Rhodes) et ensuite celui d'accueillir l'Assemblée

générale d'Interpol, dont l'importance transcende les frontières de ce pays.

La grande importance de cette coopération, dont les bases ont été posées au début du siècle dernier (1914), est de plus en plus perceptible aujourd'hui, la mondialisation de la criminalité étant devenue la grande menace et la caractéristique de ce nouveau millénaire.

Mesdames et Messieurs,

Il y a plusieurs siècles, nos ancêtres nous ont enseigné que "la protection de la liberté individuelle est l'essence même de l'État, car la liberté et la sécurité sont un tout indissociable". Malheureusement, de nos jours, cette valeur est gravement menacée par le crime organisé, et avec elle l'ensemble de notre tissu politique, financier et social. La technologie miraculeuse que l'homme a mise au point a son prix.

La technologie de pointe est à la portée des malfaiteurs, qui ont ainsi aboli les frontières nationales et les barrières de la langue, de la race, de la morale et des coutumes. Le crime organisé est un élément dont il faut tenir compte dans chaque change-



M. Michalis Chrysohoidis, ministre de l'Ordre public de Grèce.

ment politique et financier: il s'adapte rapidement et rend toute mesure législative inopérante. Les modes opératoires des groupes et des réseaux organisés internationaux sont analogues et en constante évolution. Les malfaiteurs tirent parti de tous les moyens technologiques et, dans le même temps, exploitent les différences existant entre les pays du point de vue pénal, administratif et juridique. En fait, leur ingéniosité pour trouver de nouvelles méthodes est telle que les services chargés de l'application de la loi sont en retard et ne peuvent que réagir au coup par coup, sans pouvoir anticiper.

Face à cette réalité, l'homme est sans protection, pris au piège du progrès technologique qu'il a lui-même créé. La situation n'est pas sans rappeler une tragédie grecque et nous remet en mémoire ces mots du philosophe allemand Emmanuel Kant: "Des esprits qu'il a invoqués, il semble que l'homme ne pourra jamais se libérer."

Alors, que faire? Comment notre société réussira-t-elle à continuer à évoluer dans un monde de liberté, de sécurité et de droit?

Une chose est sûre, et tous les gouvernements en conviennent: la lutte contre la criminalité organisée ne peut pas être entreprise par chaque pays isolément. La coopération entre États de la communauté mondiale, et l'appui sans faille de toutes les autorités de police, de douane et de justice sont indispensables.

L'élimination du crime organisé est devenu un pari de la communauté internationale, et ce pari doit être gagné. Le combat sera implacable et acharné, mais toujours mené dans le cadre des règles de l'État de droit, de la démocratie et des droits de l'homme, règles et valeurs que nous sommes appelés à défendre.

La nécessité d'une coopération internationale est si impérieuse que mon souhait personnel serait que la prochaine convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, qui doit être adoptée au mois de décembre prochain, devienne une "superconvention" s'appliquant à tous les pays et inviolable. Et pour atteindre ce but, mon pays ne ménagera pas ses efforts. C'est pourquoi, et c'est en même temps son souhait, il considère que cette 69^e session de l'Assemblée générale d'Interpol doit être l'occasion de relever les défis actuels et



Le général Ioannis Georgakopoulos, directeur de la police grecque.

futurs de la criminalité internationale.

Avec cela à l'esprit, et ayant la certitude que les yeux et les espoirs de millions de civils sont tournés vers cette session de l'Assemblée générale, je souhaite que vos travaux soient couronnés de succès.

Je vous remercie."

Discours prononcé par M. Ioannis Georgakopoulos, directeur de la police grecque

"Monsieur le Président,

Monsieur le Secrétaire général,

Mesdames et Messieurs les Délégués des pays membres d'Interpol,

Mesdames et Messieurs,

J'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue en Grèce et en particulier ici, dans cette magnifique île de Rhodes, à l'occasion de la 69^e session de l'Assemblée générale de l'Organisation internationale de police criminelle — Interpol, et de vous souhaiter un séjour agréable, ainsi que des discussions fructueuses.

Avant de commencer ce bref discours, il est de mon devoir de rappeler à votre souvenir les pionniers qui, au début du siècle dernier, plus précisément en 1914, au cours du 1^{er} Congrès de police judiciaire, ont pris conscience de la nécessité de mettre en place une

coopération internationale sur les questions de police et de justice.

La participation de mon pays, membre de l'Organisation depuis 1956, à la coopération policière internationale remonte à 1923, année où il fut représenté par le professeur de criminologie Constadinos Gardikas, dont nous garderons à jamais le souvenir dans nos mémoires, au 2^e Congrès de police judiciaire qui s'est tenu à Vienne, au cours duquel fut décidée la création de la Commission internationale de police criminelle (CIPC), devenue en 1956 l'Organisation internationale de police criminelle (OIPC-Interpol).

La Grèce a prouvé à chaque occasion sa volonté de coopération en apportant son soutien à tous les efforts visant à prévenir et à combattre la criminalité dans le monde, aux niveaux international et régional aussi bien que bilatéral.

Mesdames et Messieurs,

Malheureusement, comme chacun a pu le vérifier, aujourd'hui les malfaiteurs disposent de toutes les technologies modernes, qui évoluent sans cesse, et savent en exploiter toutes les possibilités pour parvenir à leurs fins coupables.

Les progrès technologiques sont mis à profit par les malfaiteurs pour commettre des infractions. Ainsi, Internet, au delà de son indéniable utilité dans la "société globale" qui est la nôtre, est devenu un moyen

d'influencer les personnalités fragiles les plus facilement tentées par la transgression de la loi, et ceux qui font preuve de faiblesse et de légèreté face aux principes et aux valeurs.

Les technologies de l'information largement répandues qu'offrent les ordinateurs permettent aujourd'hui de transférer et de blanchir des sommes considérables provenant d'activités criminelles dans le monde entier, avec toutes les conséquences néfastes que l'on sait sur les économies nationales.

La croissance des échanges commerciaux sur le plan international et le rapide développement des communications, suivis par l'allègement, voire la suppression, des contrôles aux frontières, ont favorisé les activités criminelles, individuelles comme organisées.

Dans le monde entier, les malfaiteurs s'organisent en petits groupes fermés opérant dans le secret le plus absolu et communiquant par des voies secrètes, venant à constituer un milieu criminel dangereux.

L'immigration légale et illégale, ainsi que les mouvements de population, en progression constante tout au long de la dernière décennie, ont contribué au développement des relations et des liens de coopération entre groupes organisés, qu'ils opèrent en réseaux ou de façon isolée.

Les statistiques et les études provenant des organisations nationales et internationales laissent prévoir à court terme une poursuite de la progression de toutes les formes de criminalité.

Les formes graves de criminalité telles que le terrorisme, le trafic de drogues et le trafic d'armes, l'exploitation des enfants et des femmes à des fins sexuelles, le commerce des esclaves, etc. nous concernent tous au quotidien. C'est pourquoi des mesures doivent être prises immédiatement. Afin de lutter contre ce phénomène, de nouvelles stratégies, de nouvelles tactiques et des méthodes plus efficaces sont indispensables au niveau national comme au niveau international.

Les gouvernements de tous les pays ont pu vérifier que la lutte contre une criminalité en augmentation constante présuppose et exige des actions coordonnées de la part de tous les services chargés de l'application de la loi, lesquelles ne peu-

vent devenir réalité que moyennant l'élaboration d'un plan stratégique visant à améliorer la coopération policière internationale.

La guerre déclarée à la criminalité par les forces de police n'est pas une guerre classique, et la ligne de front en est imprécise et insaisissable — elle se trouve à la fois partout et nulle part. Cette guerre doit être offensive et planifiée d'une manière qui prenne en compte tous les moyens et toutes les méthodes utilisés par les malfaiteurs. Dans ce combat, l'arme la plus efficace est de disposer d'informations précises et fiables. Le besoin existe d'un système complet de réception, de traitement et de transmission des informations.

Cette tâche ardue, ainsi que celle de poursuivre le développement de la coopération policière internationale, ont été entreprises par l'Organisation internationale de police criminelle, qui se doit de rechercher des formes

de coopération avec d'autres organisations internationales telles que l'Organisation mondiale des douanes et Europol, afin de renforcer l'efficacité des actions communes menées par les services chargés de l'application de la loi.

Il est certain qu'Interpol doit élaborer et mettre en œuvre, dans son domaine de compétence, des mécanismes de prévention, de détection et de répression des activités criminelles. Comme je l'ai déjà indiqué, nous avons tous pris conscience que la criminalité n'était plus seulement un problème local ou régional. La lutte contre la criminalité va d'ici peu exiger que des changements radicaux soient apportés au cadre juridique international ainsi qu'aux systèmes judiciaires et à l'organisation des services judiciaires nationaux, afin de répondre aux attentes de notre époque tout en respectant la liberté et les droits de l'homme. Je suis certain qu'au cours de cette session de



Le professeur Constantin Gardikas, criminologue, fut l'un des grands penseurs de la coopération policière internationale aux débuts de l'Organisation. Ci-dessous un extrait d'une lettre adressée au Secrétariat général en 1971.

discours au congrès international de Vienne j'avais dit que Solon avec sa législation considérait comme son idéal de développer une solidarité telle que tout citoyen ressentait l'injustice faite à un autre comme si elle était faite à lui-même ; une solidarité telle semblable à celle de l'organisme humain : si un seul organe souffre l'organisme entier est souffrant. Or, je suis très heureux de constater que notre rêve de 1923 est réalisé ; l'Organisation a créé cette solidarité entre les policiers et la population de tous les pays.

le 24 novembre 1971

Const. Gardikas

l'Assemblée générale une évaluation rationnelle et une bonne synthèse de la situation ainsi que du degré de réussite de chacune des actions entreprises nous mèneront à des conclusions utiles, à de nouvelles attitudes face à des problèmes en perpétuelle évolution, et à la définition de nouvelles politiques plus souples et de méthodes plus efficaces.

J'espère que l'on se souviendra de la 69^e session de l'Assemblée générale d'Interpol comme du point de départ des temps à venir et comme du fondement de l'élaboration et de l'amélioration de mesures qui sauront enrayer et prévenir efficacement la criminalité.

Je vous souhaite à nouveau un séjour agréable en Grèce, et forme le vœu que cette 69^e session de l'Assemblée générale d'Interpol soit un succès.

Je vous remercie."



M. Noble remercie M. Tasiopoulos, président du comité organisateur et délégué auprès du Comité exécutif d'Interpol, pour les importants préparatifs qui ont permis le bon déroulement de cette 69^e session de l'Assemblée générale.

Rhodes, 'Ile du soleil'

Avec plus de 1300 km², Rhodes est la plus grande des îles du Dodécanèse. L'"Ile du soleil" (surnom qui remonte à la mythologie grecque) est réputée pour son histoire, ses sites pittoresques, son climat et ses plages. Elle est devenue un haut lieu du tourisme international.



Photo: Veronique Damour



Photo: Veronique Damour

Les travaux de l'Assemblée générale



Parmi les sujets marquants, il convient de souligner la présentation des nouveaux projets de la Direction des systèmes d'information, au nombre desquels la mise en place du réseau Atlas.

LES TRAVAUX de l'Assemblée générale sont répertoriés dans le CD-ROM qui accompagne ce numéro. Il comporte les rapports, les procès-verbaux et les treize résolutions qui ont été adoptées. Le rapport d'activité de l'OIPC-Interpol pour l'année 1999 est joint sous sa forme imprimée.

Parmi les sujets marquants débattus au cours de l'Assemblée générale de Rhodes, il convient de sou-

ligner la présentation des nouveaux projets de la Direction des systèmes d'information, au nombre desquels la mise en place du réseau Atlas en remplacement du réseau X.400, les nouveaux services des bases de données ICIS-ASF, l'évolution d'Internet et les succès significatifs remportés suite à l'installation depuis deux ans, au sein du Secrétariat général, du système automatisé d'identification des empreintes digitales.

Par ailleurs, des projets attachés à des types de criminalité spécifiques ont été mis en œuvre. Il s'agit des projets Millennium et Traite des êtres humains.

Des banques de données centrales sont en cours d'élaboration. Elles concernent l'exploitation des images pornographiques (Excalibur), l'analyse des voies et moyens des trafics d'armes et d'explosifs (Iwets), la lutte contre le trafic d'êtres humains, le

vol, la contrefaçon des documents de voyage, et la criminalité de l'environnement.

Il apparaît désormais nécessaire d'offrir des services techniques directement aux organes nationaux chargés de l'application de la loi.

Le Plan de développement stratégique et le programme d'amélioration des performances des BCN s'appuient sur une importante étude conduite auprès des BCN afin de déterminer leurs besoins et de prendre en compte leurs opinions.

La Direction de la liaison et de l'information criminelle a mené une action importante dans le domaine de la lutte contre les trafics de drogue. Les grandes tendances de ce trafic ont été longuement passées en revue, et notamment celle concernant le recul des drogues traditionnelles (héroïne et cocaïne) au profit des drogues de synthèse.

La coopération policière internationale s'est renforcée au sein du Secrétariat général grâce à la création de groupes de travail, dont celui portant sur le trafic des femmes aux fins d'exploitation sexuelle, et grâce à l'avancée des projets relatifs à la criminalité organisée: le projet Millennium en direction des organisations criminelles de Russie et d'Europe de l'Est, et le projet Bridge visant les trafics de migrants asiatiques conduits par des groupes criminels.

Par ailleurs la mise en place d'un service d'analyse stratégique au sein du Secrétariat général permettra de fournir aux pays une évaluation annuelle et mondiale de la menace que fait peser la criminalité organisée.

Pour combattre le vol de biens culturels, le Secrétariat général a mis en place une base de données informatisée qui peut être consultée par les BCN au moyen du logiciel Easyform.

Concernant la lutte contre les actes de terrorisme, le Secrétariat général organisera en 2001 une conférence relative à la piraterie maritime.

La lutte contre la criminalité économique et financière répond aux problèmes de la contrefaçon, celle de l'euro en particulier. La lutte contre la criminalité informatique, liée aux technologies de l'information, nécessite quant à elle un renforcement du partenariat entre le secteur privé et les services de police. Le problème des droits de la propriété intellec-

tuelle se rapportant à la contrefaçon et ses liens avec la criminalité organisée fait l'objet d'une étude.

Enfin, Interpol développe son action pour combattre la corruption en demandant aux pays d'adopter une résolution relative au soutien des nouvelles initiatives anti-corruption du groupe d'experts d'Interpol sur la corruption.

La Direction de la coordination et du développement régional a élaboré une stratégie visant à améliorer l'efficacité de l'Organisation en mettant en place une structure régionale de prestation de services aux pays membres. Cette étude est complémentaire de celle menée pour l'amélioration des performances des BCN; elle permettra à l'avenir de renforcer les activités des bureaux sous-régionaux en tant que prestataires de services. Des objectifs stratégiques ont été définis, l'objectif prioritaire étant le développement de l'échange d'informations. Au cours de l'Assemblée générale, le projet relatif à l'accord de siège pour le Bureau sous-régional de San Salvador a été adopté. Il a été également rappelé l'importance de l'accord qui sera prochainement conclu entre Europol et l'OIPC-Interpol.

La Direction juridique proposera à l'Assemblée générale deux projets qui feront l'objet d'une adoption: l'un relatif à l'adhésion à la Convention de Vienne sur les droits des traités entre États et organisations internationales ou entre organisations internationales; le second rela-

tif au suivi de la résolution AGN/67/RES4 portant sur le récapitulatif des accords de coopération approuvés par le Comité exécutif.

Le projet portant sur l'échange d'informations avec les organisations internationales est renvoyé à la prochaine session de l'Assemblée générale. En revanche, trois accords de coopération sont adoptés:

- L'accord de coopération avec les chambres de commerce internationales;
- L'accord de coopération avec la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO);
- L'accord de coopération avec la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

La Direction administrative a présenté le rapport d'activité 1999, le rapport financier de l'exercice budgétaire 1999 ainsi que le rapport des vérificateurs extérieurs.

Les questions financières portant sur le projet de budget 2001 et les perspectives pour la période 2002-2005, le suivi de l'évolution des arriérés de contributions, et l'étude sur les contributions statutaires ont été adoptées par l'Assemblée générale.

Pour conclure les travaux de la 69^e Assemblée générale de l'OIPC-Interpol, il convenait de remercier à nouveau les autorités grecques pour l'organisation et l'accueil réservé par Rhodes aux délégations. La 70^e Assemblée générale de l'OIPC-Interpol se tiendra en 2001 en Hongrie, et la 71^e au Cameroun.

La délégation de la Hongrie, pays qui recevra la 70^e session de l'Assemblée générale en 2001.



Photo: Dominic Sur